

# Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis  
juridiques

115<sup>e</sup> année

3 septembre

1983

No 35



Éditeur officiel  
Québec



# Gazette officielle du Québec

## Partie 1 Avis juridiques

115<sup>e</sup> année  
3 septembre 1983  
No 35

### Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l' .....	4018
Avis divers .....	4018
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les .....	4020
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le .....	4020
Code de procédure civile .....	4025
Compagnies, Loi sur les .....	3993-4028
Compagnies minières, Loi sur les .....	4030
Curatelle publique, Loi sur la .....	4031
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les .....	4017
Financement des partis politiques, Loi régissant le .....	4032
Inspecteur général des institutions financières .....	4032
Liquidation des compagnies, Loi sur la .....	4032
Ministères, Avis concernant les .....	4033
Proclamation(s) .....	4033
Projets de loi privés, Avis concernant les .....	4034
Sociétés de prêts et de placements, Loi sur les .....	4034
Soumissions, Demandes de .....	4034
Syndicats professionnels, Loi sur les .....	4038
Vente(s) par licitation .....	4038
Vente(s) par shérif .....	4039
Vente(s) pour taxes, avis de publication .....	4066

## AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

### Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

### Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

### Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le

responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

### Tarif

#### Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

#### Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

#### Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

#### Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier  
Service de la Gazette officielle  
1283, boul. Charest ouest  
Québec, G1N 2C9  
Téléphone: (418) 643-5195

### Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

#### Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications  
Service des abonnements  
C.P. 1005  
Québec, G1K 7B5  
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

## AVIS JURIDIQUES

## Compagnies — Loi sur les

## Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1849-5440 ASSOCIATION COVOITURAGE QUÉBEC INC. ....	1981 08 27	15
1480-0858 LES ASSOIFFÉS DE VIVRE R.H.P. INC. ....	1977 11 24	7
1240-7433 BRANDON LEASEHOLD INC. ....	1971 11 26	3
1199-8960 CASSAL SUPPLY CORP. ....	1970 04 27	5
2151-9582 CENTRE D'AIGUILLAGE ESTRIE INC. ....	1983 02 28	8
1108-5826 DUPUIS MARINE (MONTRÉAL) INC. ....	1963 07 08	3
1844-7136 FONDATION DE GARDERIE DE JOUR DE MONTRÉAL.....	1981 03 30	5
1633-1506 FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LES MALADIES DE L'OEIL	1979 02 01	11
1172-7179 G. LAMONTAGNE, INC. ....	1964 05 12	4
1172-7179 G. LAMONTAGNE, INC. ....	1964 05 12	5
2150-1689 LIGUE DE FOOTBALL JUNIOR DU QUÉBEC.....	1983 01 11	11
1113-5548 THE LITTLE CLUB INC. ....	1963 03 28	4
1371-0512 LOCATION IMMOGAZ INC. ....	1975 01 22	3
1168-2560 LE MAGASIN DES CULTIVATEURS (1965) INC. ....	1965 09 01	3
1166-7979 MATÉRIAUX ÉCONOMIQUES INC. ....	1967 12 04	5

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1274-3522 MARLAP CORPORATION .....	1964 09 12	4
1469-3568 SALON CARBOURG INC. ....	1976 08 20	3
1476-3353 LE TERRITOIRE POPULAIRE CHENIER INC. ....	1977 04 06	16

30723

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

### Correction des lettres patentes (Article 12)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Date de correction	Modification
2152-9292 LE COMITÉ DES LOISIRS, CANTON DE SHEFFORD, SECTION SAXBY, INC.	1983 03 18	1983 08 10	émission par le ministre des Institutions financières et Coopératives

30723

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

### Compagnies (Partie I) — Loi sur les

#### Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1139-8062 ANCHOR INDUSTRIAL PLASTICS LTD.	1965 05 28	1983 08 15	de la dénomination sociale: PLASTIQUES ANCHOR LTÉE ANCHOR PLASTICS LTD.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1231-4126 LIBRAIRIE ESPAGNOLE INC. ....	1964 06 30	1983 08 10	des objets:

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

30723

## Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

### Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2158-1616 2158-1616 QUÉBEC INC. ....	1983 08 12	Montréal
2158-1624 2158-1624 QUÉBEC INC. ....	1983 08 12	Longueuil
2158-1640 2158-1640 QUÉBEC INC. ....	1983 08 15	Longueuil
2158-3059 2158-3059 QUÉBEC INC. ....	1983 08 10	Rouyn-Noranda
2158-3067 2158-3067 QUÉBEC INC. ....	1983 08 10	Rouyn-Noranda
2158-3083 2158-3083 QUÉBEC INC. ....	1983 08 11	Trois-Rivières
2158-3091 2158-3091 QUÉBEC INC. ....	1983 08 11	Terrebonne
2158-3273 2158-3273 QUÉBEC INC. ....	1983 08 15	Québec
2158-3307 2158-3307 QUÉBEC INC. ....	1983 08 15	Québec
2158-3331 2158-3331 QUÉBEC INC. ....	1983 08 16	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2158-3356 2158-3356 QUÉBEC INC. ....	1983 08 16	Chicoutimi
2158-7878 2158-7878 QUÉBEC INC. ....	1983 08 10	Saint-Maurice
2158-7886 2158-7886 QUÉBEC INC. ....	1983 08 10	Montréal
2158-7894 2158-7894 QUÉBEC INC. ....	1983 08 10	Montréal
2158-9023 2158-9023 QUÉBEC INC. ....	1983 08 10	Saint-François
2158-9130 2158-9130 QUÉBEC INC. ....	1983 08 11	Montréal
2158-9148 2158-9148 QUÉBEC INC. ....	1983 08 11	Saint-Maurice
2158-9155 2158-9155 QUÉBEC INC. ....	1983 08 11	Montréal
2158-9197 2158-9197 QUÉBEC INC. ....	1983 08 11	Montréal
2158-9205 2158-9205 QUÉBEC INC. ....	1983 08 11	Montréal
2158-9213 2158-9213 QUÉBEC INC. ....	1983 08 11	Montréal
2158-9221 2158-9221 QUÉBEC INC. ....	1983 08 11	Montréal
2158-9239 2158-9239 QUÉBEC INC. ....	1983 08 11	Montréal
2158-9247 2158-9247 QUÉBEC INC. ....	1983 08 11	Montréal
2158-9254 2158-9254 QUÉBEC INC. ....	1983 08 11	Montréal
2158-9403 2158-9403 QUÉBEC INC. ....	1983 08 11	Roberval
2158-9668 2158-9668 QUÉBEC INC. ....	1983 08 15	Gaspé
2158-9866 2158-9866 QUÉBEC INC. ....	1983 08 15	Abitibi
2158-9874 2158-9874 QUÉBEC INC. ....	1983 08 15	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2158-9882 2158-9882 QUÉBEC INC. ....	1983 08 15	Abitibi
2158-9890 2158-9890 QUÉBEC INC. ....	1983 08 15	Abitibi
2158-9965 2158-9965 QUÉBEC INC. ....	1983 08 15	Montréal
2158-9973 2158-9973 QUÉBEC INC. ....	1983 08 15	Montréal
2159-0070 2159-0070 QUÉBEC INC. ....	1983 08 15	Bedford
2159-0088 2159-0088 QUÉBEC INC. ....	1983 08 16	Terrebonne
2159-0096 2159-0096 QUÉBEC INC. ....	1983 08 16	Terrebonne
2159-0179 2159-0179 QUÉBEC INC. ....	1983 08 16	Montréal
2158-3265 ACCOMMODATION RÉJEAN INC. ....	1983 08 15	Québec
2158-3182 ADMIRE BARIL & FILS INC. ....	1983 08 12	Trois-Rivières
2158-9932 AÉRO IDP INC. ....	1983 08 15	Québec
2158-3018 AGENCE DE DISTRIBUTION ET DE VENTE A.D.V. INC.	1983 08 10	Québec
2158-9957 AIR SUPRA INC. ....	1983 08 15	Drummond
2158-7506 ANISYL INC. ....	1983 08 12	Joliette
2158-9437 LES ARMOIRES D L M INC. ....	1983 08 11	Beauce
2158-9106 LES ASSURANCES PIERRE RAYMOND INC. ....	1983 08 10	Iberville
2158-6771 AUTOMOBILES 3 M INC. ....	1983 07 27	Beauharnois
2158-9015 AUTOMOBILES RIPON INC. ....	1983 08 10	Beauharnois
2158-9924 LES AUTOS GASTON VERRIER INC. ....	1983 09 01	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2158-4685 BARRIÈRE & DESROSIERS REMORQUAGE (1983) LTÉE	1983 07 22	Montréal
2158-9056 BIJOUX RÉFLECTIONS INC. ....	1983 08 10	Montréal
2158-7811 BOUCHERIE ET FROMAGERIE NANTELE INC. ....	1983 08 09	Montréal
2158-3208 BOUTIQUE LE CIRQUE «GALERIES RIMOUSKI» INC.	1983 08 12	Chicoutimi
2158-8934 BRASSERIE LA TABLE RONDE (MANIWAKI) INC.	1983 08 09	Labelle
2158-7936 ÇA CLIQUE GRANBY INC. ....	1983 08 10	Bedford
2158-7977 CASCADES (EAST ANGUS) INC. ....	1983 08 10	Saint-François
2158-7803 CHAUSSURES & CORDONNERIE LAURA INC. ....	1983 08 09	Montréal
2158-9163 CINÉ II 83 LTÉE ....	1983 08 11	Montréal
2158-9502 CODEMARK INC. ....	1983 08 11	Montréal
2158-9122 COMECO-DEE INC. ....	1983 08 11	Laval
2158-1582 LES COMMUNICATIONS AVTEL INC. ....	1983 08 11	Montréal
2158-9544 CONSTRUCTION ALAIN FORTIN INC. ....	1983 08 12	Roberval
2158-3075 CONSTRUCTION RAYMOND ALIE INC. ....	1983 08 10	Richelieu
2158-3190 LES CONSTRUCTIONS MERCIER INC. ....	1983 08 12	Beauce
2159-0120 LES CONSTRUCTIONS RECON INC. ....	1983 08 16	Bedford
2159-0013 LES CONSULTANTS SAGAMEI INC. ....	1983 08 15	Alma
2158-9510 CONTRÔLES P.A.L. INC. ....	1983 08 11	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2158-3232 C.B. DIESEL INC. ....	1983 08 12	Québec
2158-3133 DÉCORATION GILANCTIL INC. ....	1983 08 11	Québec
2159-0203 DENIS DAGENAIS INC. ....	1983 08 16	Terrebonne
2158-9395 DIEUDONNÉ PAQUET ET FILS INC. ....	1983 08 11	Rimouski
2158-9452 LES ÉCURIES DR. MARC LANDRY INC. ....	1983 08 11	Bedford
2158-9379 ÉNERGIE ET BÂTIMENT JC INC. ....	1983 08 11	Longueuil
2158-9601 ENTRE QUATRE MURS INC. ....	1983 08 12	Montréal
2158-7852 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES ALAIN GRENIER INC.	1983 08 10	Saint-Maurice
2158-9486 LES ENTREPRISES GILLES ET PIERRE INC. ....	1983 08 12	Montréal
2159-0161 LES ENTREPRISES L'ÉCUYER ET TESSIER INC. ....	1983 08 16	Terrebonne
2159-0104 LES ENTREPRISES PELMONT INC. ....	1983 08 16	Trois-Rivières
2158-7860 LES ENTREPRISES YVES NORMANDIN INC. ....	1983 08 10	Saint-Maurice
2158-9296 LES ÉPICERIES ARCAND ET COLLIN INC. ....	1983 08 10	Montréal
2158-3042 EXCAVATION G. DUMONT INC. ....	1983 08 10	Gaspé
2158-7902 EXCLUSIVITÉ LOUBEL INC. ....	1983 08 08	Montréal
2158-9635 FONDERIE INDUSTRIELLE LAFORO INC. LAFORO INDUSTRIAL FOUNDRY INC.	1983 08 12	Beauce
2158-9999 FORAGE DE PUIITS CHAMPAGNE INC. ....	1983 08 15	Iberville
2158-7969 GARAGE A.D. INC. ....	1983 08 10	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2158-3109 GARAGE BELLEMARE MOTO INC. ....	1983 08 11	Trois-Rivières
2158-3174 GARAGE NORMAND GODBOUT INC. ....	1983 08 12	Montmagny
2158-9718 AU GENTIL MUGUET INC. ....	1983 08 15	Rimouski
2158-7993 GEO. E. VANDELAC INC. ....	1983 08 10	Montréal
2158-3125 GESTION 17-12-39 QUÉBEC INC. ....	1983 08 11	Québec
2158-9114 GESTION ALIMENTAIRE ROMO INC. ....	1983 08 10	Montréal
2158-7928 GESTION D.M.R. INC. ....	1983 08 10	Joliette
2158-9940 GESTION FONTAINEBLEAU INC. ....	1983 08 15	Saint-François
2158-9981 GESTION J.R.D. GENDRON INC. ....	1983 08 15	Drummond
2158-9494 GESTION LADOUCEUR (1983) INC. ....	1983 08 11	Terrebonne
2158-9320 GESTION MARINVEST INC. MARINVEST HOLDINGS INC.	1983 08 11	Montréal
2159-0195 GESTION MI-LAR INC. ....	1983 08 16	Montréal
2158-3166 GESTIONS ROGER TOUSSAINT INC. ....	1983 08 12	Montmagny
2158-9312 GRALICOM INC. ....	1983 08 11	Frontenac
2158-3323 GRAPHIKEL INC. ....	1983 08 16	Québec
2158-3034 GROUPE 10 - 11 INC. ....	1983 08 10	Montmagny
2158-9064 GUILLAUME GEMME INC. ....	1983 08 10	Richelieu
2158-9346 LES HABITATIONS CHANTIGNOLE (1983) INC. ....	1983 08 11	Longueuil
2158-9171 IMPORTATIONS PALAIS ROYAL INC. ....	1983 08 11	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2158-3281 LES INDUSTRIES DUAL INC. ....	1983 08 15	Québec
2158-9288 LES JARDINS ARCAND ET COLLIN INC. ....	1983 08 10	Montréal
2158-7779 JASSON & CHABOT INC. ....	1983 08 09	Beauce
2158-9585 J.C. DESCHAMBEAULT INC. ....	1983 08 12	Arthabaska
2159-0187 LAURENT FISET ET FILS LTÉE ....	1983 09 01	Joliette
2158-7597 LESSARD ÉQUIPEMENT DE BUREAU INC. ....	1983 08 08	Frontenac
2158-9304 LIBRAIRIE DES ÉDITIONS BERGERON INC. ....	1983 08 10	Montréal
2158-7944 LIBRAIRIE LORANGER-BOUCHER INC. ....	1983 08 10	Montréal
2158-9460 LOCATION VIDÉO-MONDE INC. ....	1983 08 11	Québec
2158-7613 MAÇONNERIE GAGNON (MONTRÉAL) INC. ....	1983 08 08	Montréal
2158-8488 LA MAISON ROYALE ASBESTOS INC. ....	1983 08 01	Saint-François
2158-9726 MARCHÉ PAUL RIENDEAU INC. ....	1983 08 15	Longueuil
2158-9569 MAXI TRANSVISION INC. ....	1983 08 12	Saint-François
2158-9734 MEUBLES G. LAMBERT INC. ....	1983 08 15	Abitibi
2158-7951 MICHEL BOUNADÈRE INC. ....	1983 08 10	Joliette
2158-9338 MRK COMMUNICATION MARKETING INC. ....	1983 08 11	Québec
2158-9361 NETTOYAGE ANDRÉ MASSÉ INC. ....	1983 08 11	Chicoutimi
2158-9593 NETTOYEUR PROFESSIONNEL LAC ST-JEAN (1983) INC. ....	1983 08 12	Alma
2158-9262 OMNILOG INC. ....	1983 08 10	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2158-7738 LE PÂTISSIER KOKOLAKIS INC. ....	1983 08 08	Québec
2158-9577 LES PÉTROLES BUFFITT INC. ....	1983 08 12	Mingan
2158-7753 LES PLACEMENTS BERNARD LUSSIER LTÉE .....	1983 08 09	Longueuil
2158-9007 LES PLACEMENTS CARL CÔTÉ INC. ....	1983 08 10	Kamouraska
2158-9411 PLACEMENTS DECHEL INC. ....	1983 08 11	Longueuil
2158-7787 LES PLACEMENTS HUGUETTE NADEAU INC. ....	1983 08 09	Roberval
2158-3158 PLACEMENTS J.A. LACASSE INC. ....	1983 08 12	Montmagny
2159-0153 LES PLACEMENTS J.P.P. LTÉE .....	1983 08 16	Montréal
2158-3026 PLACEMENTS MERSOL LTÉE .....	1983 08 10	Québec
2158-9692 PLACEMENTS R. ET K. GRAVEL INC. ....	1983 08 15	Chicoutimi
2158-3240 PLAN DE PROTECTION DESCO INC. ....	1983 08 15	Québec
2158-7829 PLOMBERIE ET CHAUFFAGE PANFILI INC. ....	1983 08 09	Montréal
2158-6243 PORTRAIT-ORDINATEUR-PLUS, INC. ....	1983 07 25	Hull
2158-3216 PROMOTIONS DU HALL INC. ....	1983 08 12	Québec
2158-3257 PUBLIPOSTAGE AVANT-GARDE INC. ....	1983 08 15	Québec
2158-9627 PUBLI-FANION INC. ....	1983 08 12	Québec
2158-8611 RESTAURANT ARCHIE LTÉE ARCHIE'S RESTAURANT LTD.	1983 08 02	Montréal
2159-0112 RESTAURANTS PASTELLI INC. ....	1983 08 16	Laval
2158-7985 R. LÉPINE CONSTRUCTION INC. ....	1983 08 10	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2158-9080 LA SABLIERE GUY B. MARTEL INC. ....	1983 08 10	Drummond
2158-9189 SALON DE QUILLES DAGENAI INC. ....	1983 08 11	Laval
2158-7837 SANTÉ ET PHYSIQUE PLUS LTÉE .....	1983 08 09	Kamouraska
2158-3299 SAVOUR BEC INC. ....	1983 08 15	Québec
2158-9676 SCIERIE DU FJORD LTÉE .....	1983 08 15	Chicoutimi
2158-9478 SCIERIE MONT-LOUIS INC. ....	1983 08 11	Gaspé
2158-7761 SERGE GONTHIER INC. ....	1983 08 09	Montmagny
2158-7795 SILHOUETTE 1900 INC. ....	1983 08 09	Québec
2158-7720 SOCIÉTÉ DE GESTION PARCAN INC. ....	1983 08 08	Québec
2158-3141 SOCIÉTÉ DE LIERCOURT INC. ....	1983 08 11	Québec
2158-9551 SOCIÉTÉ D'EXPLORATION DE L'ESTRIE INC. ....	1983 08 12	Saint-François
2158-9072 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS HÉLIOTROPES INC. ....	1983 dépôt	Montréal
2158-3315 SOCIÉTÉ INTER-CAP INC. ....	1983 08 15	Québec
2158-9643 STUDIO LEFAIVRE & DESROCHES INC. ....	1983 08 12	Québec
2158-3117 TABAGIE CARREFOUR BEAUPORT INC. ....	1983 08 11	Québec
2158-9619 TAPIS ROCK FOREST INC. ....	1983 08 12	Saint-François
2158-9387 LES TRANSPORTS D.H. INC. ....	1983 08 11	Frontenac
2158-7712 VARY -DATA INC. ....	1983 08 08	Québec
2158-7746 LES VÊTEMENTS LAURENT GERVAIS INC. ....	1983 08 09	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2158-9270 LES VIANDES ARCAND ET COLLIN INC. ....	1983 08 10	Montréal
2158-9429 VIROGIS INC. ....	1983 08 11	Montréal
2158-7001 VITRERIE DU GOLFE (1983) INC. ....	1983 08 04	Mingan
2158-7910 VONG ÉLECTRONIQUE INC. ....	1983 08 09	Joliette
30723		

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

### Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1199-3961 ANDRÉ DOYON, ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN INC.	1970 09 21	1983 08 10	
1370-5942 AUTOPRO INC. ....	1974 12 04	1983 08 15	
1340-7994 BERCHMANS JUTRAS INC. ....	1973 09 11	1983 08 10	
1334-4486 BOUTIQUE DU TRICOT SUZANNE INC.	1973 04 03	1983 08 11	
1478-0233 BOUTIQUE GINETTE & DENIS INC. ....	1977 05 27	1983 08 10	
1104-5309 BOUTIQUE WEEK-END INC. ....	1969 03 26	1983 08 12	
1465-3109 LA COMPAGNIE DE GESTION ET DE RECHERCHE VISUOCORTEX INC.	1976 04 21	1983 08 11	
1641-2272 LES CONSULTANTS EN ADMINISTRATIONS GARUFI & ASSOCIÉS INC.	1980 01 30	1983 08 12	LES ADMINISTRATEURS T & H INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1364-7508 DENIS FORCIER INC. ....	1975 07 18	1983 07 27	
1502-3344 DISTRIBUTIONS BRAULT & TRUDEAU INC.	1976 02 27	1983 08 11	
1363-4480 ÉLECTROMÉCANIQUE PLESSIS LTÉE ..	1975 05 09	1983 08 15	
1626-4293 LES ENTREPRISES COFFRAGE MULTIFORME INC.	1978 05 12	1983 08 10	
1268-9089 LES ENTREPRISES JOLADES INC. ....	1966 03 16	1983 07 25	
1289-8128 LES ENTREPRISES LAMBERT INC. ....	1964 09 22	1983 07 15	
1461-8755 LES ÉPICIERS HOGUE ET FRÈRES INC.	1975 09 10	1983 08 16	
1639-5964 FERME BOURASSA & FLEURY INC. ....	1979 11 15	1983 08 15	
1468-2009 GESTION GILBERT LAFRANCE INC. ....	1976 07 05	1983 06 17	
1502-4631 GILLES LATOUR & FILS INC. ....	1976 03 08	1983 05 19	
1249-6576 GRAPHIQUE-COULEURS LTÉE .....	1971 08 17	1983 08 12	GRAPHIQUE-COULEUR LTÉE
1336-6505 G. HENRI DALZIL INC. ....	1973 03 29	1983 08 12	G.H. DALZIL & FILS INC.
1135-6615 HERMANN FORGET LTÉE .....	1966 04 19	1983 08 11	
1168-1863 HÔTEL MANOIR VICTORIA INC. ....	1962 09 21	1983 08 12	MANOIR VICTORIA INC.
1624-8379 INDUSTRIE OLGA INC. ....	1978 03 29	1983 08 11	1624-8379 QUÉBEC INC.
1473-9494 LES INDUSTRIES T.A.G. LTÉE .....	1977 02 07	1983 08 16	
1336-3874 INSTRUMENTS DE MUSIQUE P.A. LIMITÉE	1973 07 13	1983 08 10	
1507-8140 JULES SAVARD INC. ....	1977 10 19	1983 08 12	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1230-7229 J.A. LACASSE INC. ....		1983 08 12	
1640-9294 J.-LAVAL TANGUAY INC. ....	1980 01 16	1983 08 16	
1154-1299 KERHULU, INC. ....	1948 01 31	1983 08 05	GESTION GECAR INC.
1363-9646 LIBRAIRIE DU CAP INC. ....	1975 06 06	1983 07 25	
1131-9985 LINGERIE PAULINE INC. ....	1965 10 27	1983 08 16	
1342-2928 LOTISSEMENTS QUÉBEC LTÉE .....	1969 09 03	1983 08 08	
1136-7018 MANUFACTURE DE CHAUSSURES «EXCEL» LTÉE	1959 06 15	1983 08 12	
1348-7731 MENUISERIE TARDIF INC. ....	1972 08 03	1983 08 12	
1338-3161 MERRILL ALLARD INC. ....	1972 06 05	1983 08 10	
1624-5656 ORTHODONTIE PLUS LTÉE .....	1978 03 20	1983 08 15	
1472-4645 PÉPINIÈRE GARDNER INC. ....	1976 12 20	1983 08 11	
1349-4679 PIÈCES D'AUTO V.A.P. INC. ....	1973 11 28	1983 08 15	
1243-5996 PLACE JACQUES-CARTIER (SHERBROOKE) INC.	1967 08 01	1983 08 15	TRANSVISION WATERLOO INC.
1503-2766 LES PLACEMENTS DIVERSIFICO INC. ..	1976 04 29	1983 08 08	
1631-6564 LES PLACEMENTS PIERRE CLOUTIER INC.	1978 11 24	1983 08 10	
1280-1866 PLANITEK INC. ....	1964 12 31	1983 08 11	
1365-0494 PORCHERIE ARCHAMBAULT & ALLARD INC.		1983 08 11	FERME G ET T ALLARD INC.
1215-2567 PRÉCISION CANAMO INC. ....	1971 10 27	1983 08 09	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1351-6182 LES PRODUITS DE LA BOULANGERIE VAN HORNE INC.	1974 01 16	1983 08 12	
1177-5665 RAYMOND GIRARD INC. ....	1967 06 30	1983 08 11	
1332-1245 RESTAURANT CHEZ GIOVANNI PARISI INC.	1972 09 28	1983 08 15	
1636-7351 RESTAURANT MARGO LEE INC. ....	1979 06 01	1983 08 12	
1365-7085 SERRES DELSON INC: .....	1975 06 06	1983 08 09	
1284-8925 SERVICE SPÉCIAL DE VIDANGES INC.	1971 12 17	1983 08 11	
1505-7532 LES SERVICES DE GESTION MÉDICALE JARRY INC.	1976 11 25	1983 08 12	
1270-9234 SOCIÉTÉ LALANDE INC. ....	1969 12 05	1983 07 29	
1362-7641 SOFITAB INC. ....	1975 04 01	1983 08 09	
1351-7552 LES SOIES MARSHALL LTÉE .....	1973 12 17	1983 08 12	
1338-9382 TRANSPORT C. GAGNON LTÉE .....	1972 06 14	1983 08 12	
1249-3300 TRANSPORT R.G.C. INC. ....	1971 11 09	1983 08 10	
1180-2923 TRANSVISION LENNOXVILLE INC. ....	1960 09 12	1983 08 12	
1179-3171 TRANSVISION (EAST ANGUS) INC. ....	1961 08 10	1983 08 12	
1327-6647 TYPART INC. ....	1972 06 22	1983 08 08	
1362-5827 VEILLEUX ET NADEAU INC. ....	1975 03 24	1983 08 11	

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

**Délivrance d'un certificat de fusion**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2158-9684 RÔTISSERIE FUSEY (1983) INC. ....	LES ENTREPRISES LAVERGNE ET TESSIER INC. LES ENTREPRISES LAURENT LA- VERGNE INC. LES ENTREPRISES MICHEL LA- VERGNE INC. LES ENTREPRISES LAMANSE INC. LES ENTREPRISES LAUMICHE INC.	1983 08 15	Trois-Rivières
30723			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

**Délivrance d'un certificat de modification**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1648-4727 1648-4727 QUÉBEC INC. ....	1980 10 22	1983 08 12	de la dénomination sociale: LOCATION G. CARRIER INC.
1856-6000 1856-6000 QUÉBEC INC. ....	1982 03 31	1983 08 12	de la dénomination sociale: DÉCOR BAIN PLUS LTÉE
1863-6480 1863-6480 QUÉBEC INC. ....	1982 11 26	1983 08 11	de la dénomination sociale: GESTION PYRIGUY INC.
1864-5341 1864-5341 QUÉBEC INC. ....	1982 12 20	1983 08 11	de la dénomination sociale: PLACEMENTS N.L. INC.
1864-7214 1864-7214 QUÉBEC INC. ....	1982 12 21	1983 08 08	de la dénomination sociale: GESTION C.G. DUMONT INC.
2150-2612 2150-2612 QUÉBEC INC. ....	1983 01 13	1983 08 10	de la dénomination sociale: LES ÉBRANCHEUSES LAMBERT & TREMBLAY INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2150-5177 2150-5177 QUÉBEC INC. ....	1983 01 25	1983 08 16	1) de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS LE GEAI BLEU INC. 2) du district: Longueuil
2153-0159 2153-0159 QUÉBEC INC. ....	1983 03 21	1983 08 11	1) de la dénomination sociale: LA LUNE EN CROISSANT INC. 2) du capital-actions
2153-8269 2153-8269 QUÉBEC INC. ....	1983 04 07	1983 08 15	du district: Joliette
2155-0991 2155-0991 QUÉBEC INC. ....	1983 05 06	1983 08 15	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS MARC VEILLEUX INC.
2156-0040 2156-0040 QUÉBEC INC. ....	1983 05 25	1983 08 08	de la dénomination sociale: JEAN-PAUL LAVOIE SPORTS INC.
2156-5189 2156-5189 QUÉBEC INC. ....	1983 06 16	1983 08 12	de la dénomination sociale: GESTION NORMAND MAILHOT INC.
2156-5197 2156-5197 QUÉBEC INC. ....	1983 06 16	1983 08 10	de la dénomination sociale: GESTION J. M. CAYA INC.
2156-8076 2156-8076 QUÉBEC INC. ....	1983 06 14	1983 08 10	de la dénomination sociale: COMPTAPLUS INC.
2157-4876 2157-4876 QUÉBEC INC. ....	1983 06 29	1983 08 10	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS FORTIN & DUSSEAULT INC.
2157-8174 2157-8174 QUÉBEC INC. ....	1983 07 06	1983 08 15	du capital-actions
2158-6789 2158-6789 QUÉBEC INC. ....	1983 07 27	1983 08 11	de la dénomination sociale: LES PÊCHERIES LAURENT FORTIER INC.
1642-3436 ABATTOIR MASSICOTTE ET FILS INC.	1980 02 28	1983 08 11	du capital-actions
2149-3960 AUTOMOBILE ROBERT BLOUIN INC. ..	1983 01 05	1983 08 16	des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1134-3969 CHAMPLAIN OXYGÈNE INC. ....	1969 05 14	1983 08 08	de la dénomination sociale: GESTION ANDRÉ POIRIER INC.
1639-1245 CHAPUIS ET DUBUC INCORPORÉE .....	1979 09 28	1983 08 15	du capital-actions
1643-8715 CHARLES RANCOURT INC. ....	1980 04 21	1983 07 22	de la dénomination sociale: HÔTEL BEATTYVILLE INC.
2149-8720 DÉBOSSELAGE RAPIDE INC. ....	1982 12 30	1983 08 15	du district: Joliette
2155-5321 DIVERTISSEMENTS CDC INC. ....	1983 05 25	1983 08 10	1) du capital-actions 2) des dispositions
1188-5480 E. AUDET ET FILS INC. ....	1963 07 03	1983 08 11	de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS O. & R. AUDET INC.
1859-5454 FERME LAMBERT & FORTIER INC. ....	1982 07 13	1983 08 12	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES ALEXANDRE LAMBERT INC.
1848-0475 FERME YVON POIRIER INC. ....	1981 06 25	1983 08 12	de la dénomination sociale: FERME T.M.C. INC.
1305-2410 FERNAND GOSSELIN INC. ....	1961 12 14	1983 08 10	du capital-actions
1119-7985 FIESTA BAR-B-Q INC. ....	1965 04 23	1983 08 10	de la dénomination sociale: LE BAR FIESTA INC.
2151-7016 GAGNÉ ET FORGUES SERVICE MOBILE INC.	1983 02 22	1983 08 16	de la dénomination sociale:  GAGNÉ SERVICE MOBILE INC.
1208-1444 GER-VIC INC. ....	1970 10 19	1983 08 11	1) de la dénomination sociale: PRESSES EXCEL INC. 2) du district: Richelieu
2154-5207 GESTION FAUCHER & FILS INC. ....	1983 04 29	1983 08 12	du capital-actions
2156-6146 GESTION G.F.L. INC. ....	1983 06 09	1983 08 11	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1504-7673 ÎLE PERROT, TOYOTA LTÉE .....	1976 08 26	1983 08 12	1) du capital-actions 2) des restrictions 3) des dispositions
2157-5204 LES IMMEUBLES 260 INC. ....	1983 07 08	1983 07 19	de la dénomination sociale: RE-MAX 260 INC.
2157-7358 LES INDUSTRIES B.H. PÉPIN INC. ....	1983 07 19	1983 08 09	1) de la dénomination sociale: LES INDUSTRIES ROMA PÉPIN INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe
1840-2727 LES INDUSTRIES F.P. INC. ....	1980 10 28	1983 08 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
1337-3147 LANDRY & SEXTON INC. ....	1972 12 06	1983 08 11	
1858-2502 LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION PRÉVOST INC.	1982 05 20	1983 08 11	du capital-actions
1842-6098 PARÉ, ROBITAILLE & ASSOCIÉS INC. ..	1981 01 16	1983 08 05	de la dénomination sociale: JEAN-MARC PARÉ & ASSOCIÉS INC.
1279-1364 LES PATATES QUÉBÉCOISES LTÉE .....	1964 02 03	1983 08 10	du capital actions
1331-6286 LES PAYSAGISTES MIRABEL LTÉE .....	1973 04 04	1983 08 10	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES MIRABEL M.H.L. (1983) LTÉE 2) du capital-actions 3) des dispositions
1465-8355 PLACEMENTS B.P.J. INC. ....	1976 03 29	1983 08 09	du capital-actions
1152-7736 PORTES DE GARAGE DORION INC. ....	1964 04 29	1983 07 07	de la dénomination sociale: PORTES DORION INC. DORION DOORS INC.
2157-6251 PRO-TECH ELECTRIQUE LTÉE .....	1983 06 29	1983 08 10	de la dénomination sociale: PRO-TECH ÉLECTRIQUE INC.
1644-7179 RAYMOND BOURGEOIS INC. ....	1980 05 21	1983 08 12	de la dénomination sociale: RAYMOND BOURGEOIS & ASSOCIÉS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1859-6247 SERVICES SANITAIRES R.T. INC. ....	1982 07 20	1983 08 11	de la dénomination sociale: ENTREPRISES CLÉMENT LAVOIE INC.
1847-5491 SOLOVI INC. ....	1981 06 16	1983 08 15	1) du capital-actions 2) des dispositions
1285-7173 TANTARI (1968) CORP. ....	1968 05 17	1983 08 12	du capital-actions
2157-5055 YVES MOREST & ASSOCIÉS INC. ....	1983 07 07	1983 08 12	1) du capital-actions 2) des dispositions

30723

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

## Compagnies (Partie III) — Loi sur les

### Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2156-7953 LES AMIS DU VIEUX FRONTENAC .....	1983 08 16	3833 B, Hochelaga, Montréal
2155-9729 ASSOCIATION DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE DE LA RÉGION DE QUÉBEC (ASIRQ) INC.	1983 08 16	110, rue Racine, Loretteville
2158-3745 ASSOCIATION DES COMMERÇANTS CALABRESI DU QUÉBEC INC.	1983 08 12	8473, Maurice-Duplessis, Rivière-des-Prairies
2157-9677 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES .....	1983 08 15	2900, Édouard-Montpetit, Univer- sité de Montréal, dept. de physique, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2157-9743 ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LA MACAZA INC.	1983 08 10	La Macaza
2156-3804 L'ASSOCIATION DES SCOUTS ET GUIDES DE MANIWAKI INC.	1983 08 16	275, boulevard Desjardins, Maniwaki
2157-9487 ASSOCIATION DES USAGERS DES LACS DE LA PETITE TRUITE DU BRAS DU NORD INC.	1983 08 12	Chicoutimi
2157-9685 ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE ST-EUSTACHE INC.	1983 08 12	220, boulevard Sauvé, Saint-Eustache
2158-1715 ASSOCIATION MONTRÉLAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS TOUT-PETITS	1983 08 15	Montréal
2156-9918 ASSOCIATION MOTO-TOURISME MONT-JOLI - MITIS	1983 08 12	Mont-Joli
2157-9610 ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC LIPPÉ INC.	1983 08 10	Saint-Herménégilde
2158-3695 LE BAL DES ENFANTS DU MONDE .....	1983 08 12	1, place Bonaventure Montréal
2157-3811 LA BOÎTE À LETTRES DE LONGUEUIL .....	1983 08 12	1975, Villeneuve, Longueuil
2156-3556 LE CARROUSEL DU PTIT MONDE D'ANJOU .....	1983 08 15	6527 A, Azilda, Anjou
2155-7467 CENTRE COMMUNAUTAIRE DE HUNTINGDON .....	1983 08 12	Huntingdon
2157-9842 LE CENTRE COMMUNAUTAIRE SACRÉ-COEUR .....	1983 08 11	Longueuil
2155-5834 CENTRE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE L'EST DU QUÉBEC (CCIEQ)	1983 08 08	17, rue St-Louis, Québec
2156-9991 CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC.	1983 08 16	7730, boulevard Gouin est, Montréal
2157-9651 CENTRE REGROUPEMENT JEUNESSE ROCK FOREST INC.	1983 08 12	4363, rue Martin, Rock-Forest

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2155-9547 CENTRE SPORTIF DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.	1983 08 16	Saint-François-d'Assise
2154-9860 CLUB DE SOCCER LORRAINE INC. ....	1983 08 10	Lorraine
2154-3327 CLUB MÉTAMORPHOSE DE TROIS-PISTOLES .....	1983 08 15	28, Morissette, Trois-Pistoles
2152-7791 LE COLLECTIF D'APPRENTISSAGE À L'AUTONOMIE DE MONTRÉAL, INC.	1983 08 11	539, rue Prince-Arthur ouest, Montréal
2153-5851 COMITÉ DE CITOYENS DE PLAGE MONAGHAN .....	1983 08 15	98, rue des Battures, Sept-Îles
2157-9750 LE COMITÉ DES CITOYENS DE NOTRE-DAME- DU-LAC INC.	1983 08 10	85, rue de l'Église, Notre-Dame-du-Lac
2156-9645 COMITÉ DES FEMMES DE L'ISLET-NORD .....	1983 08 15	Saint-Jean-Port-Joli
2156-9595 COMITÉ INTERMUNICIPAL POUR L'OBTENTION D'UN PONT SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU INC.	1983 08 15	737, chemin des Patriotes, Saint-Denis-sur-Richelieu
2157-9008 CONSULTATION BUDGÉTAIRE DE CHÂTEAUGUAY .....	1983 08 15	101, rue Lauzon, Châteauguay
2157-5444 CO-TOITS INC. ....	1983 08 10	Montréal
2157-9214 L'ENSEMBLE VOCAL DU BAS RICHELIEU INC. ....	1983 08 12	1105, St-Pierre, St-Joseph-de-Sorel
2158-1780 EUREKA (ASSOCIATION RÉCRÉATIVE) .....	1983 08 15	Montréal
2157-7887 FÉDÉRATION PROVINCIALE DU BÂTIMENT .....	1983 08 12	5800, boulevard Louis-H.- Lafontaine, Anjou
2153-9895 FONDATION CENTRE CHEVALIER DE LÉVIS INC.	1983 08 16	Longueuil
2157-3712 GARDERIE LE PETIT PALAIS .....	1983 08 12	Montréal
2154-9704 LA GRANDE TOURNÉE DE CHARLEVOIX-EST .....	1983 08 15	Saint-Fidèle

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2158-1723 LE GROUPE AMICAL DE STE-JULIE INC. ....	1983 08 12	1799, rue Principale,
2157-9875 HARMONIE «LA GAILLARDE» DE NORMANDIN INC.	1983 08 15	1213, du Rocher, Normandin
2157-7820 LIGUE DE BALLE-MOLLE MASKOUTAINE INC. ....	1983 08 16	Saint-Hyacinthe
2157-3688 LOISIR DE ST-VALÈRE INC. ....	1983 08 16	Saint-Valère
2154-9985 LOISIR HABITATION LAURIER H.L.M. ....	1983 08 12	250, rue Laurier, Sherbrooke
2156-5700 MAISON «HALTE SECOURS» .....	1983 08 15	Dolbeau
2157-9073 L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX ET LOISIRS DE L'ANSE SAINTE-ANNE-DES-MONTS	1983 08 15	7, 15 <sup>e</sup> Rue ouest, Sainte-Anne-des-Monts
2157-9644 LE REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET CULTURELS DU HAUT-RICHELIEU	1983 08 11	Saint-Jean-sur-Richelieu
2156-9587 LES RIVERAINS DU LAC ROCHE INC. ....	1983 08 16	Thetford-Mines
2155-3599 AU RUISSEAU DES ANAWÏM INC. ....	1983 08 15	Chicoutimi
2156-1063 SAUVETAGE MÉTROPOLITAIN INC. ....	1983 08 15	680, Allion, LaSalle
2157-9065 SERVICE D'AIDE AUX GESTIONNAIRES ET AUX ENTREPRENEURS (SAGE)	1983 08 12	Communauté urbaine de Québec
2157-9768 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT DE LOTBINIÈRE-OUEST INC.	1983 08 10	200, rue Roux, Manseau
2157-5535 SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE THETFORD-MINES INC.	1983 08 12	Thetford-Mines
2157-9834 LA SOUPE JASETTE .....	1983 08 15	44, rue Frontenac, Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2157-5782 TABLE-MAC LAREN INC. ....	1983 08 16	Chicoutimi
2155-5644 TOURNOI DE HOCKEY BANTAM ANCIENNE-LORETTE INC.	1983 08 10	1729, Arthur, Ancienne-Lorette
30723		

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

### Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1473-0550 AGENCE LATINO-AMÉRICAINNE D'INFORMATION (A.L.A.I.) INC.	1977 01 12	1983 08 12	des objets
2152-1554 ASSOCIATION DES LOISIRS DE TERRASSE-VAUDREUIL	1983 03 04	1983 08 15	des objets
1468-8683 BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC.	1976 08 02	1983 08 10	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions
1233-5444 CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE L'EST INC.	1971 07 27	1983 08 12	de la valeur des biens immobiliers
1508-0872 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT AGRO-FORESTIER DE RAPIDE-DANSEUR	1977 10 26	1983 08 15	de la dénomination sociale: COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE RAPIDE-DANSEUR

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1643-0993 COMMUNAUTÉ GRECQUE DE LA RÉ- GION SUD-OUEST DE MONTRÉAL <i>GREEK COMMUNITY OF THE REGION SOUTH-WEST OF MONTRÉAL</i>	1983 09 09	1983 08 15	1) de la dénomination sociale:  COMMUNAUTÉ GRECQUE OR- THODOXE DE LA RÉGION SUD-OUEST DE MON- TRÉAL  <i>GREEK ORTHODOX COMMUNITY OF THE REGION OF SOUTH-WEST OF MONTRÉAL</i> 2) des objets 3) des dispositions
1466-5848 LA CORPORATION DE L'ARÉNA D'AM- QUI INC.	1976 04 26	1983 08 15	de la valeur des biens immobiliers
1231-1391 SERVICE DES LOISIRS DE ST-ALEXIS- DES-MONTS INC. MONTS INC.	1970 11 13	1983 08 11	de la valeur des biens immobiliers

30723

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

## Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

### Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BRUNEAU 83/84 .....	83 08 11	800, place Victoria, local 720, Montréal

30747

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,  
district judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

## Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

### Ville de Mont-Laurier

À tous les contribuables de la ville de Mont-Laurier, avis public vous est, par la présente, donné que conformément à l'article 8 du projet de loi 65, que le soussigné Jean-Claude Le Bel, maire de la ville de Mont-Laurier a désigné madame Christiane Lauzon Michaudville, greffier de la ville de Mont-Laurier, responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, tel que décrit au projet de loi 65 sanctionné le 23 juin 1982.

Mont-Laurier, le 2 mars 1983

30750

*Le maire,*  
JEAN-CLAUDE LE BEL

## Avis divers

### Commission scolaire Abitibi

#### Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire Abitibi rachètera, le 1<sup>er</sup> novembre 1983, un montant de 30 000 \$ à même les obligations échéant le 1<sup>er</sup> novembre 1989 de l'émission d'obligations originale de 490 000 \$ émise par la Commission scolaire régionale Lalonde datée du 1<sup>er</sup> novembre 1969 et portant un taux d'intérêt de 8 ½ % l'an payable semi-annuellement les 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$: numéros M224 - M232 - M242 - M245 - M246 - M260 - M261 - M272 - M278 - M318 - M322 - M323 - M334 - M342 - M343 - M361 - M364 - M371 - M382 - M397 - M422 - M424 - M428 - M430 - M432 - M447 - M449 - M454 - M458 - M478.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1983 et devront être présentées pour remboursement.

La Sarre, le 19 août 1983

30798

*Le directeur général,*  
MARIUS CARON

### Congrégation de l'Église unie de Templeton-Ouest et sa version

#### Congregation of West Templeton United Church

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 2 de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 1983 08 05 constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, sous la dénomination sociale «Congrégation de l'Église unie de Templeton-Ouest et sa version Congregation of West Templeton United Church»; Harris, Howard Felton, rentier, 501, montée Paiement, Gatineau, QC; Sharpley, Réginald, fermier, R.R. 3 Winchester, Ontario; Kelly, Roy, fermier, 165, rue Broadway ouest, Gatineau, QC.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à cinq cent mille dollars (500 000,00 \$).

Le siège social de la corporation est au 501, montée Paiement, Gatineau, district judiciaire de Hull.

*L'inspecteur général des institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD  
2152-5993

30723

### Desserte Notre-Dame de l'Assomption de l'île d'Anticosti

Avis est donné, conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1), que monseigneur Roger Ebacher, évêque de Hauterive, par un décret daté du 15 juin 1983, a érigé la « Desserte Notre-Dame de L'Assomption de l'île d'Anticosti ».

*L'évêque de Hauterive,*

ROGER EBACHER  
2156-9769

30723

### Ville de Gaspé

#### Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la ville de Gaspé rachètera, le 1<sup>er</sup> novembre 1983, un montant de 10 500,00 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1<sup>er</sup> novembre 1989 de son émission d'obligations originale de 140 000,00 \$ de l'ex-municipalité de la ville de Gaspé, datée du 1<sup>er</sup> novembre 1969 et portant un taux d'intérêt de 8 ½ % l'an, payable semi-annuellement le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés, par voie de tirage au sort, sont les suivants:

Dénominations de 500,00 \$

Numéro D11

Dénominations de 1 000,00 \$

Numéros M84, M89, M92, M97, M101, M103, M114, M123, M127, M130

Les obligations ainsi rachetées cesseront de porter intérêt à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1983 et devront être présentées pour remboursement.

Gaspé, le 29 juillet 1983

30724 *Le trésorier de la ville,*  
JEAN-MARC STE-CROIX

**Ville de Mont-Joli**  
*Rachat d'obligations*

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission d'obligations de 367 000 \$ datée du 1<sup>er</sup> novembre 1969 de la ville de Mont-Joli, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Mont-Joli rachètera par anticipation, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1983, 16 000 \$ de cette émission pour satisfaire à l'amortissement annuel prévu pour l'exercice financier 1983.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Mont-Joli a procédé au tirage au sort des obligations ci-après mentionnées pour rachat par anticipation.

Numéros des obligations à coupons 1 000 \$ chacune, rachetables le 1<sup>er</sup> novembre 1983:

M-155, M-165, M-169, M-172, M-175, M-178, M-237, M-248, M-249, M-271, M-279, M-282, M-310, M-319, M-345.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1<sup>er</sup> novembre 1983.

Mont-Joli, le 5 août 1983

30725 *Ville de Mont-Joli*  
*Le trésorier,*  
JEAN-CHARLES FOURNIER

**Paroisse de Saint-Narcisse**

Avis est donné, conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1), que monseigneur Gilles Ouellet, archevêque de Rimouski, a, par décret daté du 5 juillet 1983, changé les limites de la « Paroisse de Saint-Narcisse ».

30723 *L'archevêque de Rimouski,*  
GILLES OUELLET  
1451-3667

**Paroisse Saint-Donat**

Avis est donné conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1), que monseigneur Paul Grégoire, archevêque catholique romain de Montréal, a, par décret daté du 8 avril 1983, changé les limites de la « Paroisse Saint-Donat ».

30723 *L'archevêque de Montréal,*  
PAUL GRÉGOIRE  
1537-9282

**Paroisse Saint-François-d'Assise**

Avis est donné, conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1), que monseigneur Paul Grégoire, archevêque catholique romain de Montréal, a, par décret daté du 8 avril 1983, changé les limites de la « Paroisse Saint-François-d'Assise ».

30723 *L'archevêque de Montréal,*  
PAUL GRÉGOIRE  
1527-2677

**Succession Rosaire Drolet**

Prenez avis que, par acte reçu devant Jean Dampousse, notaire, 118, rue Radisson, C.P. 42, Trois-Rivières, province de Québec, le 29 juillet 1983 sous le numéro 3488 de ses minutes et enregistré à Shawinigan sous le numéro 110715 le 2 août 1983, Mme Thérèse Beauchemin a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de M. Rosaire Drolet, décédé le 6 juillet 1983.

Trois-Rivières, le 16 août 1983

30799 *Le procureur,*  
JEAN DAMPOUSSE, notaire

---

## Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

---

### La caisse d'économie des employés des hôtels de Montréal

Le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, donne avis, conformément à l'article 110 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit que « La caisse d'économie des employés des hôtels de Montréal » est en défaut dû au fait qu'elle n'a pas tenu d'assemblée générale annuelle de ses membres pendant trois (3) années consécutives, conformément au paragraphe c) de l'article 109 de ladite Loi.

Cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les soixante jours qui suivent la publication du présent avis.

Québec, le 18 août 1983

30723

*Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

### La Caisse populaire de Parent

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a décrété la dissolution de « La Caisse populaire de Parent », conformément à l'article 111 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit.

Le présent avis concerne « La Caisse populaire de Parent », fondée le 28 mai 1939, affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et il n'affecte en rien l'existence légale de « La Caisse populaire de Parent », fondée le 18 juillet 1981, affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec, tel qu'il appert de la *Gazette officielle du Québec* du 18 juillet 1981, laquelle « La Caisse populaire de Parent » continue d'exister.

Québec, le 18 août 1983

30818

*Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

### La Caisse Populaire de St-Adolphe de Dudswell

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 24 mai 1983 modifiant le territoire de « La Caisse Populaire de St-

Adolphe de Dudswell » qui était « la paroisse de St-Adolphe de Dudswell » en celui de « canton de Dudswell ».

Québec, le 18 août 1983

30819

*Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

### Caisse populaire Desjardins de Matagami

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la formation de la caisse d'épargne et de crédit; « Caisse populaire Desjardins de Matagami ».

Le territoire dans lequel la caisse recrutera ses membres sera: la circonscription électorale d'Ungava.

Le siège social de cette caisse d'épargne et de crédit est situé à Matagami dans le district électoral d'Ungava.

Cette caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Abitibi.

Québec, le 18 août 1983

30820

*Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

---

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

---

### Accordés

#### Marie Noëlle Gemma Bernier

Par le certificat numéro 83-325 du 4 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Noël Gemma Bédard, née le 28 décembre 1918, en celui de Marie Noëlle Gemma Bernier.

Sainte-Foy, le 17 août 1983

30747

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY

#### Brian Reuben Bramly

Par le certificat numéro 83-324 du 4 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Brian Reuben Abramovitch, né le 29 juillet 1964, en celui de Brian Reuben Bramly.

Sainte-Foy, le 17 août 1983

30747

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY

### Jack Bramly

Par le certificat numéro 83-323 du 4 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jacob Abramovitch, né le 5 février 1939, en celui de Jack Bramly.

Sainte-Foy, le 17 août 1983

30747

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY

### Marie Exilda Léonie Chartrand

Par le certificat numéro 83-317 du 4 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Exilda Chartrand, née le 15 septembre 1894, en celui de Marie Exilda Léonie Chartrand.

Sainte-Foy, le 17 août 1983

30747

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY

### Joseph Maurice Guildo Guy Chénard

Par le certificat numéro 83-318 du 4 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Maurice Guildo Chénard, né le 14 janvier 1921, en celui de Joseph Maurice Guildo Guy Chénard.

Sainte-Foy, le 17 août 1983

30747

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY

### Fortunata Tina Di Rienzo

Par le certificat numéro 83-319 du 4 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Fortunata Di Rienzo, née le 26 avril 1956, en celui de Fortunata Tina Di Rienzo.

Sainte-Foy, le 17 août 1983

30747

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY

### Joseph Fernand Pierre Dupont-Cossette

Par le certificat numéro 83-327 du 4 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Fernand Pierre Dupont, né le 15 septembre 1963, en celui de Joseph Fernand Pierre Dupont-Cossette.

Sainte-Foy, le 17 août 1983

30747

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY

### Joseph Fox

Par le certificat numéro 83-328 du 4 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Iosif Fuchs, né le 8 novembre 1947, en celui de Joseph Fox.

Sainte-Foy, le 17 août 1983

30747

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY

### Josephine Lai Hong Chan

Par le certificat numéro 83-326 du 4 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Lai Hong Cheung, née le 14 août 1959, en celui de Josephine Lai Hong Chan.

Sainte-Foy, le 17 août 1983

30747

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY

### Irene Lee

Par le certificat numéro 83-330 du 4 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Irene Shirazee, née le 6 février 1930, en celui de Irene Lee.

Sainte-Foy, le 17 août 1983

30747

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY

**Joseph Roland Dany Lemelin**

Par le certificat numéro 83-320 du 4 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Roland Denis Lemelin, né le 30 octobre 1963, en celui de Joseph Roland Dany Lemelin.

Sainte-Foy, le 17 août 1983

30747

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY

**Lolita Alméria Jeanne**

Par le certificat numéro 83-322 du 4 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Jean Paul, né le 27 avril 1927, en celui de Lolita Alméria Jeanne.

Sainte-Foy, le 17 août 1983

30747

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY

**Josef Muskatel**

Par le certificat numéro 83-329 du 4 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Josef Muszkatel, né le 10 février 1951, en celui de Josef Muskatel.

Sainte-Foy, le 17 août 1983

30747

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY

**Joseph Luc Alain St-Martin**

Par le certificat numéro 83-331 du 4 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Luc Alain Vézina, né le 10 novembre 1963, en celui de Joseph Luc Alain St-Martin.

Sainte-Foy, le 17 août 1983

30747

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY

**Aileen Fong Kiu Wong**

Par le certificat numéro 83-321 du 4 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Fone Kil Wong, née le 3 juin 1958, en celui de Aileen Fong Kiu Wong.

Sainte-Foy, le 17 août 1983

30747

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY

**Demandes****Vatché Arslanian**

Prenez avis que Vatché Arslanian, domicilié au 4185, chemin Côte-des-Neiges, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Vatché Winston Arslanian.

Laval, le 4 août 1983

30801-35-2

*Les procureurs du requérant,*  
CÔTÉ, TALBOT, DRAPEAU ET ASS.

**Robert Bayard**

Prenez avis que Robert Bayard, tailleur de cuir, domicilié au 187, rue Chapleau, Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Robert Levesque.

Montréal, le 19 août 1983

30802-35-2

*Le procureur du requérant,*  
JEAN VALIQUETTE

**Joseph Robert Claude Beaucage, Jean Mercier, Linda Mercier et Christian Mercier**

Prenez avis que Joseph Robert Claude Beaucage, représentant, et Jean Mercier, Linda Mercier et Christian Mercier, domiciliés au 79, Labelle, Beaufort, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leurs nom et prénom en ceux de Joseph Robert Claude Beaucage-Mercier, Joseph Gérard Jean Beaucage-Mercier, Joseph André Christian Beaucage-Mercier et Marie Yvette Linda Beaucage-Mercier.

Beaufort, le 27 août 1983

30803-35-2

*Le requérant,*  
JOSEPH ROBERT CLAUDE MERCIER

**I-Bing Cheng**

Prenez avis que I-Bing Cheng, domicilié au 837, de Mons, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yves I-Bing Cheng.

Québec, le 25 juillet 1983

30677-34-2

*Les procureurs du requérant,*  
PROULX, MARQUIS & ROY

**Yvette Cyr**

Prenez avis que Yvette Cyr, ménagère, domiciliée au 1423, Vimont, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Cyr-Chatillon.

Montréal, le 14 juillet 1983

30804-35-2

*Le procureur de la requérante,*  
MICHEL ASSELIN, *avocat*

**Donald Davidson**

Prenez avis que Donald Davidson, domicilié au 5855, rue Jeanne-Mance, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Donald Morin.

Montréal, le 5 août 1983

30678-34-2

*Le procureur du requérant,*  
HÉLÈNE BOHÉMIER, *avocate*

**Joseph Simon Guillaume Alphée Descostes**

Prenez avis que Joseph Simon Guillaume Alphée Descostes, domicilié au 10462, rue Saint-Laurent, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Simon Guillaume Alphé Decoste.

Son épouse, Claire Beausoleil, est la seule personne qui bénéficiera dudit changement de nom.

Montréal, le 27 juillet 1983

30805-35-2

*Les procureurs du requérant,*  
BOIVIN, FORTIN & GAUDREAU

**Joseph Hormidas Dolbeau Rousseau**

Prenez avis que Joseph Hormidas Dolbeau Rousseau, domicilié au 509, Roussin, Lac-Saint-Charles, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean Rousseau.

Aucune autre personne ne verra son nom changé suite à ce changement.

Québec, le 10 mai 1983

30680-34-2

*Les procureurs du requérant,*  
BERGERON, LEMAY & BROCHU

**Joseph André Pierre Josée Frédéric Dubé**

Prenez avis que Joseph André Pierre Josée Frédéric Dubé, étudiant, domicilié au 5447, Forester, Saint-Hubert, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph André Pierre Josée Frédéric Coallier.

Greenfield-Park, le 3 août 1983

30679-34-2

*Le procureur du requérant,*  
BERNARD LAPORTE

**Marie Clara Gilbert**

Prenez avis que Marie Clara Gilbert, domiciliée au 81, rue Dorval, Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Clara Bertha Gilbert.

Lévis, le 16 août 1983

30806-35-2

*La requérante,*  
MARIE CLARA GILBERT

**Richard Gosselin**

Prenez avis que Richard Gosselin, acheteur, domicilié au 5189, 7<sup>e</sup> Avenue, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Pelletier.

Montréal, le 23 juin 1983

30681-34-2

*Les procureurs du requérant,*  
TOULET, BUSHEY, LAPORTE & TURGEON

**Grégoire**

Prenez avis que Grégoire, domicilié au 263, rue Évangéline, Sept-Îles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Grégoire Wright.

Sept-Îles, le 10 août 1983

30813-35-2

*Les procureurs du requérant,*  
DIONNE, GAUTHIER, NEPVEU

**Anne-Marie Guyomar**

Prenez avis que Anne-Marie Guyomar, commis-comptable, domiciliée au 2125, rue Saint-Marc, appartement 1904, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anne-Marie Maslia.

Montréal, le 1<sup>er</sup> août 1983

30682-34-2

*Le procureur de la requérante,*  
CAROLE BROSSEAU

**Marie-Jeanne Lafrenière Mantha**

Prenez avis que Marie-Jeanne Lafrenière Mantha, domiciliée au 423, Saint-Patrice, Maniwaki, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeannette Lafrenière Mantha.

Maniwaki, le 2 août 1983

30809-35-2

*Pour la requérante,*  
CLAUDE LEFEBVRE, *avocat*

**Isabelle Laperrière et Paule Laperrière**

Prenez avis que Isabelle Laperrière et Paule Laperrière, domiciliées au 261, avenue Royale, Sainte-Pétronille, île d'Orléans, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en ceux de Isabelle Lasnier-Laperrière et Paule Lasnier-Laperrière.

Sainte-Pétronille, île d'Orléans, le 9 août 1983

30807-35-2

*Les requérantes,*  
PAULE LAPERRIÈRE ET ISABELLE  
LAPERRIÈRE

**Carole Lebrun**

Prenez avis que Carole Lebrun, secrétaire-comptable, domiciliée au 2628, rue Prospect, ville de Sherbrooke, district de Saint-François, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Caroline Le Brun.

Sherbrooke, le 17 août 1983

30808-35-2

*Le procureur de la requérante,*  
VINCENT THIBODEAU, *notaire*

**Akram Iskandar Nounou**

Prenez avis que Akram Iskandar Nounou, domicilié au 1435, rue Gauthier, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alex Nounou.

Montréal, le 15 août 1983

30810-35-2

*Le requérant,*  
AKRAM ISKANDAR NOUNOU

**Marie Brigitte Payeur**

Prenez avis que Marie Brigitte Payeur, secrétaire, domiciliée au 457, 76<sup>e</sup> Avenue, LaSalle, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Brigitte Morency.

Montréal, le 29 juillet 1983

30683-34-2

*Le procureur de la requérante,*  
ME SYLVAIN RHEAULT

**Paul-Eugène Poulin**

Prenez avis que Paul-Eugène Poulin, domicilié au 935, 120<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges-Est, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Poulin.

Saint-Georges-Est, le 3 août 1983

30684-34-2

*Le procureur du requérant,*  
RAYMOND LESSARD, *avocat*

**Christopher Glyn Rosser**

Prenez avis que Christopher Glyn Rosser, militaire, domicilié au 31, carré Rémi, Blainville, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christopher Glyn Saltel.

Sainte-Thérèse, le 22 août 1983

30811-35-2

*Le procureur du requérant,*  
MICHEL LÉGARÉ, notaire

**Leslie Edward Rosser**

Prenez avis que Leslie Edward Rosser, militaire, domicilié au 31, carré Rémi, Blainville, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Leslie Edward Saltel.

Sainte-Thérèse, le 22 août 1983

30812-35-2

*Le procureur du requérant,*  
MICHEL LÉGARÉ, notaire

**Marie Hélène Patricia Roy**

Prenez avis que Marie Hélène Patricia Roy, en chômage, domiciliée au 3495, boulevard Décarie, appartement 5, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jessica Marie Hélène Roy.

Montréal, le 27 avril 1983

30685-34-2

*Les procureurs de la requérante,*  
CLARKSON, TÉTRAULT, avocats

**Harvey Michael Salmanovitch**

Prenez avis que Harvey Michael Salmanovitch, plombier, domicilié au 171, de l'Hermitage, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Harvey Michael Solomon.

Montréal, le 27 juin 1983

30686-34-2

*Les procureurs du requérant,*  
LECHTER & MELNIKOFF

**Alain Soucisse**

Prenez avis que Alain Soucisse, musicien, domicilié au 7080, de l'Épée, appartement 2, ville de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alain Lecompte.

Montréal, le 13 juin 1983

30687-34-2

*Les procureurs du requérant,*  
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT  
& TSIMBERIS

**Jamil Kassem Zigby**

Prenez avis que Jamil Kassem Zigby, ménagère, domiciliée au 274, rue Cartier, Granby, district de Bedford, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jamily Zigby.

Granby, le 5 août 1983

30688-34-2

*Les procureurs de la requérante,*  
MES CHOINIÈRE & BARBANT

**Code de procédure civile (Article 139)**

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-12-127006-835  
Greffé des divorces

**M**ICHEE EMMANUEL, requérant, contre EVELYN OLIVER, intimée

*Par ordre de la Cour*

L'intimée Evelyn Oliver est, par les présentes, requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute

ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 10 août 1983

30821

*Le protonotaire adjoint,*  
DOMINIQUE DIBERNARDO

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-003308-835

**O**MNIUM CANADIEN D'IMPORTATION FRANCAISE INC., corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant un bureau principal dans la ville et le district de Montréal, 1456, rue Drummond, demanderesse, contre CASUAL CORNER LTD., compagnie à fonds social, de lieux inconnus, défenderesse,

*Ordonnance*

La Cour ordonne à la défenderesse, Casual Corner Ltd., de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance.

Prenez avis qu'une copie de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe du district de Montréal, Montréal.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 15 août 1983

30822

*Le protonotaire adjoint,*  
ME MARCELLE AUBRY

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004015-832

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DONALD MAC DONALD, domicilié au 4720, avenue Saint-Kevin, appartement 11, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Donald Mac Donald, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les

trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 11 août 1983

30747

*Le greffier adjoint,*  
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-004033-835

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre FRANCIS MOLYNEAUX, domicilié au 5622A, avenue Chabot, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Francis Molyneaux, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 11 août 1983

30747

*Le greffier adjoint,*  
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-006666-830

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JEAN OUIMET, domicilié au 6, rue Tully, Valleyfield, QC, J6S 1W6, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Jean Ouimet, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 11 août 1983

30747

*Le greffier adjoint,*  
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-006440-830

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JONATHAN WEISS, domicilié au 860, avenue Stuart, Outremont, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Jonathan Weiss, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 11 août 1983

*Le greffier adjoint,*  
 YVETTE NAUD BUSSIÈRES

30747

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-006310-835

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MARILYN NEMEROFF, domiciliée au 4530, Linton appartement 3, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Marilyn Nemeroff, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 11 août 1983

*Le greffier adjoint,*  
 YVETTE NAUD BUSSIÈRES

30747

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-004006-831

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MINH TAM TRAN, domicilié au 3765, avenue Dupuis, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment,*

Ordre est donné à Minh Tam Tran, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 11 août 1983

*Le greffier adjoint,*  
 YVETTE NAUD BUSSIÈRES

30747

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-004018-836

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre THÉODORE COMINOS, domicilié au 3517, avenue Saint-Urbain, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Théodore Cominos, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 11 août 1983

*Le greffier adjoint,*  
 YVETTE NAUD BUSSIÈRES

30747

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-004025-831

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre WENDY STEWART, domiciliée au 1228, avenue Saint-André, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Wendy Stewart, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 11 août 1983

30747

*Le greffier adjoint,*  
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

---

## Compagnies — Loi sur les

---

### Demandes de dissolution

---

#### AGENCE DE VOYAGES AGRICOTOURS INC.

Prenez avis que la compagnie «AGENCE DE VOYAGES AGRICOTOURS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 3 août 1983

30751

*Pour la compagnie,*  
ALAIN MARTINEAU

#### ARCHAMBAULT ET FILS INC.

Prenez avis que la compagnie «ARCHAMBAULT ET FILS INC.», ayant son siège social au 2278, rue Beau-parlant, Saint-Hyacinthe, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 16 août 1983

30752

*Le secrétaire-trésorier,*  
YVES ARCHAMBAULT

#### L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE GRANBY INC.

Prenez avis que la corporation « L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE GRANBY INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 7 juillet 1983

30726

*La secrétaire-trésorière,*  
GABRIELLE CHOINIÈRE-LAPIERRE

#### BENTON'S (PLACE VILLE MARIE) INC.

Prenez avis que la compagnie «BENTON'S (PLACE VILLE MARIE) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 août 1983

30753

*Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER

#### CHAUFFAGE BLAINVILLE INC.

Prenez avis que la compagnie « CHAUFFAGE BLAINVILLE INC. » dont le siège social est situé au 11, 92<sup>e</sup> Avenue ouest, Blainville, QC, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 25 juillet 1983

30727

*Le président,*  
JEAN PARÉ

#### LA CONFECTION CLASSIQUE INC.

Prenez avis que la compagnie « LA CONFECTION CLASSIQUE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Disraeli, le 15 août 1983

30728

*Le procureur de la compagnie,*  
CLAUDE PLANTE, notaire

#### CONSTRUCTION LESTAL LTÉE LESTAL CONSTRUCTION LTD.

Prenez avis que la compagnie « CONSTRUCTION LESTAL LTÉE — LESTAL CONSTRUCTION LTD. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 août 1983

30729

*Le secrétaire,*  
A. LESTAL

#### LES CONSTRUCTIONS LÉON ROBERT INC.

Prenez avis que la compagnie « LES CONSTRUCTIONS LÉON ROBERT INC. » demandera à l'inspecteur

teur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 22 août 1983

30777

*Le procureur de la compagnie,*  
GISÈLE LAPIERRE

**CYCLONE HOLDINGS INC.  
GESTIONS CYCLONE INC.**

Prenez avis que la compagnie «CYCLONE HOLDINGS INC. — GESTIONS CYCLONE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 août 1983

30754

*Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON, ROSENZVEIG, SHACTER

**LES ENTREPRISES BRISSETTE & ROY INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES BRISSETTE & ROY INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 juin 1983

30730

*La présidente,*  
MARGUERITE BRISSETTE

**GARAGE R. & L. GAGNÉ INC.**

Prenez avis que la compagnie « GARAGE R. & L. GAGNÉ INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Baie, le 16 août 1983

30731

*Le procureur de la compagnie,*  
RAYMONDE GAUDREAU, notaire

**GESTION BRUNO KIROUAC INC.**

Prenez avis que la compagnie « GESTION BRUNO KIROUAC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Warwick, le 15 août 1983

30732

*Les procureurs de la compagnie,*  
MICHEL LEMIRE ET ASSOCIÉS, C.A.

**LE GROUPE RALLYE TIERS-MONDE GRANBY INC.**

Prenez avis que la corporation «LE GROUPE RALLYE TIERS-MONDE GRANBY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 2 août 1983

30755

*Le président,*  
ROLAND MONGEAU

**IMMEUBLE P.A. LAMBERT INC.**

Prenez avis que la compagnie « IMMEUBLE P.A. LAMBERT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Adèle, le 5 août 1983

30733

*La présidente,*  
ALICE D. LAMBERT

**LES INTÉRÊTS M. B. C. INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES INTÉRÊTS M. B. C. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 20 juillet 1983

30778

*Le président,*  
GUY MOUSSEAU

**MARCHÉ D'ASTOUS LTÉE**

Avis est donné que la compagnie « MARCHÉ D'ASTOUS LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 juillet 1983

30734

*La secrétaire,*  
MARIE-JEANNE D'ASTOUS

**JEAN-PAUL PAQUETTE INC.**

Prenez avis que la compagnie « JEAN-PAUL PAQUETTE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 15 août 1983

30735

*Le procureur de la compagnie,*  
CLAUDE DESCÔTEAUX, notaire

**SITAF INVESTMENTS LTD.  
LES PLACEMENTS SITAF LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «SITAF INVESTMENTS LTD. — LES PLACEMENTS SITAF LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 août 1983

30758

*Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER

**RACINE TRANSPORT LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «RACINE TRANSPORT LTÉE», constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 18 août 1983

30756

*Les procureurs de la compagnie,*  
SIROIS, BLANCHARD, BEAUDET,  
WATTERS & LAMONTAGNE

**SALLES DE BAIN AUTHENTIQUES INC.**

Prenez avis que la compagnie «SALLES DE BAIN AUTHENTIQUES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 août 1983

30757

*Pour la compagnie,*  
MARCEL BROUILLET

**LES SERVICES D'ENTRETIEN DU  
GRAND-PORTAGE INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES SERVICES D'ENTRETIEN DU GRAND-PORTAGE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-du-Loup, le 19 août 1983

30779

*Les procureurs de la compagnie,*  
LEMIEUX & LEBLOND, avocats

**SLON LIMITÉE**

Prenez avis que la compagnie «SLON LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 août 1983

30759

*Les procureurs de la compagnie,*  
MES ZAURRINI & SEMETEYS

**TEVEL INVESTMENTS LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TEVEL INVESTMENTS LTD.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 juillet 1983

30760

*Les procureurs de la compagnie,*  
REINBLATT, ABRAMOWITZ

---

**Compagnies minières — Loi sur les**

---

**LA SOCIÉTÉ MINIÈRE LOUDEM INC.  
(Libre de responsabilité personnelle)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières et de la première partie de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1983 08 08 à la compagnie «LA SOCIÉTÉ MI-

NIÈRE LOUVEM INC. (Libre de responsabilité personnelle)» augmentant son capital-actions.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
1177-2779

30723

## Curatelle publique — Loi sur la

### Succession Émilie Imbeault née Roy

Succession de Imbeault, Émilie (née Roy), en son vivant du 223, terrasse Turgeon, Longueuil, QC, décédée le 25 avril 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

30814

### Succession Claude Pelletier

Succession de Pelletier, Claude, en son vivant au 7376, rue Rondeau, ville d'Anjou, QC, décédé le 15 mars 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

30815

### Succession Jean-Guy Pelletier

Succession de Pelletier, Jean-Guy, en son vivant du 3021, rue Patenaude, Mascouche, QC, décédé le 11 octobre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

30816

### Succession Archie Shelden

Succession de Shelden, Archie, en son vivant du 37, rue Main Beebe, Québec, décédé le 4 juin 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

30817

## Financement des partis politiques — Loi régissant le

Le directeur général des élections donne l'avis suivant, conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques (L.R.Q., chap. F-2).

### Autorisation d'un nouveau parti politique (article 53 de la loi)

#### Dénomination et adresse postale du parti

Parti alternatif du  
Québec  
C.P. 1283  
Cap-Rouge QC  
G0A 1K0

#### Nom et adresse du représentant officiel

Madame Barbara B. Burns  
767, rue des Érables  
Neuville, QC  
G0A 2R0

Sainte-Foy, le 15 août 1983

Le directeur général des élections du Québec,  
30736 PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

## Inspecteur général des institutions financières

### Assurances — Loi sur les

#### La Gerling Globale compagnie d'assurances gé- nérales

##### Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de La Gerling Globale, compagnie d'assurances générales, a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes:

- Automobile
- Biens
- Bris des machines

- Garantie
- Responsabilité
- Maritime

La compagnie a déposé, auprès du ministre des Finances du Québec, un cautionnement de 710 000 \$, conformément aux exigences de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé au 480, University Avenue, Toronto, Ontario, M5G 1V6, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 2, complexe Desjardins, bureau 3100, Montréal, QC, H5B 1G4.

Québec, le 17 août 1983

30723

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

### L'Union Québécoise, mutuelle d'assurance contre l'incendie

#### Changement de siège social

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que conformément à la Loi sur les assurances du Québec, il a approuvé le règlement spécial de l'Union Québécoise, mutuelle d'assurance contre l'incendie, décrétant le changement d'adresse du siège social.

Le siège social de la société devra se lire maintenant selon sa nouvelle désignation: 950, rue Royale, bureau 201, Trois-Rivières, QC, G9A 4H8.

Québec, le 17 août 1983

30723

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

## Liquidation des compagnies — Loi sur la

### C. Belley construction Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation «C. Belley construction Inc.», constituée en vertu de la partie I de la Loi sur les compagnies avec siège social au 520, rue Perreault, Sept-Îles, a été dissoute, le 1983 07 26, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

30723

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
1171-7808

**La Compagnie de chemins de fer Thurso**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation «La Compagnie de chemins de fer Thurso», constituée par Loi spéciale de la Législature du Québec, 15 George V, chapitre 113, avec siège social à Thurso, a été dissoute, le 1983 07 26, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
1277-3420

30723

**Les Placements Nelson Ltée**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation «Les Placements Nelson Ltée», constituée en vertu de la partie I de la Loi sur les compagnies, avec siège social au 750, rue Jacques-Cartier, Jonquière, a été dissoute, le 1983 08 04, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
1277-4725

30723

**Plomberie centrale Pelchat Inc.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation «Plomberie centrale Pelchat Inc.», constituée en vertu de la partie I de la Loi sur les compagnies (S.R.Q. 1941, chap. 276), avec siège social à Thetford-Mines, a été dissoute, le 1983 07 26, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
1167-7796

30723

**Ministères — Avis concernant les****Affaires municipales****Paroisse de La Doré**

Avis est donné, par le soussigné, que le gouvernement a adopté, en date du 2 août 1983, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Doré en celui de «municipalité de la paroisse de La Doré».

Conformément à l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 8 août 1983

*Le sous-ministre,*  
PATRICK KENNIFF

30748

**Proclamation**

[L.S.] JEAN-PIERRE CÔTÉ  
Gouvernement  
du Québec

**Proclamation**

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Jonquière sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Larouche.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de la paroisse de Larouche sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Jonquière, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

**RAPPEL:**

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 2 août 1983, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1516-83.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Larouche a adopté le Règlement numéro 83-96 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Jonquière.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Jonquière, par son Règlement numéro 419, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Larouche.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 2 août 1983

Libro: 507  
Folio: 26  
30747

*Le sous-procureur général adjoint,*  
GERMAIN HALLEY,

## Projets de loi privés — Avis concernant les

### Paroisse de Saint-Télesphore

Prenez avis que la corporation municipale de la paroisse de Saint-Télesphore, comté de Soulanges, dans le but de faire clarifier et régulariser son titre de propriété à l'immeuble connu comme étant composé d'une partie du lot 206 (ptie 206) et d'une partie du lot 208 (ptie 208) du cadastre de la paroisse de Saint-Télesphore qu'elle a acquis de la Fabrique de la paroisse de Saint-Télesphore par vente reçue devant France Sauvé, notaire, le 5 novembre 1979 et enregistrée, le 6 novembre 1979, à la division de Soulanges sous le no 74547 et dans le but également de vendre à la Société d'habitation du Québec une partie de l'immeuble susdit et de lui conférer un titre incontestable à cet immeuble, présentera à l'Assemblée nationale du Québec, à la présente ou lors d'une prochaine session, un projet de loi privé ayant pour objet d'annuler et de faire radier les charges, conditions, obligations, droit de résolution et/ou de retour relatifs à l'usage et à l'utilisation de l'immeuble ayant fait l'objet des donations ci-après relatées.

Ces charges, conditions, obligations, droit de résolution et/ou de retour, ont été créés aux termes d'un acte de donation par Michel Glaude, alias Claude, à la Corporation Épiscopale Catholique Romaine de Montréal, reçu devant François Ausé Ranger, notaire, le 16 juillet 1875 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Soulanges le 6 octobre 1875 sous le numéro 7144 et aux termes d'un acte de donation par la Corporation Épiscopale Catholique Romaine de Montréal à « les curé et marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse Saint-Télesphore » reçu devant Ovide Héту, notaire, le 3 octobre 1978 et enregistré à la même division le 21 octobre 1878 sous le numéro 8236.

Salaberry-de-Valleyfield, le 4 août 1983

*Les procureurs de la requérante,*  
LEMIEUX, LAMARCHE & LEMIEUX

30574-33-4

## Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

### SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUE CITIBANQUE CANADA CITIBANK CANADA MORTGAGE CORPORATION

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a accordé, le 19<sup>e</sup> jour de juillet 1983, un permis à la corporation « SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUE CITIBANQUE CANADA — CITIBANK CANADA MORTGAGE CORPORATION », l'autorisant à exercer ses opérations au Québec, sous l'autorité de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements (L.R.Q., chap. S-30).

L'adresse du bureau principal de la corporation au Québec est au 1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'agent principal de la corporation aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre elle au Québec est Me Claire Gohier, 1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal.

*L'agent principal,*  
ME CLAIRE GOHIER

30675-34-4

## Soumissions — Demandes de

### Ville de l'Ancienne-Lorette

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de l'Ancienne-Lorette» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 206 000 \$ d'obligations de la ville de l'Ancienne-Lorette datées du 24 octobre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 24 avril et 24 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 19 septembre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 24 octobre 1983.

Tableau d'amortissement — 1 206 000 \$

Année	Capital
24 octobre 1984 .....	139 000 \$
24 octobre 1985 .....	155 000
24 octobre 1986 .....	173 000
24 octobre 1987 .....	192 000
24 octobre 1988 .....	214 000
24 octobre 1988 .....	333 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de l'Ancienne-Lorette s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 24 octobre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: V-107 — 4 150 \$; V-115 — 35 000 \$; V-120 — 15 400 \$; V-125 — 17 500 \$; V-128 — 6 700 \$; V-129 — 4 350 \$; V-130 — 10 800 \$; V-131 — 9 900 \$; V-131 — 3 250 \$; V-139(V-161) — 46 150 \$; V-153 — 307 000 \$; V-195 — 65 000 \$ renouvellements d'emprunt; V-651-81 — 17 843 \$ aqueduc, voirie; V-660-81 — 78 623 \$ canalisation de fossés, acquisition de lots; V-666-81(V-667-81) — 30 000 \$ égouts; V-703-82 — 44 000 \$ tr. de réfection de rues; V-719-82 — 310 334 \$ paiement pour la perte sur devise étrangères; V-731-82(V-742-83) — 200 000 \$ subv. prog. de rénovation domic..

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 19 septembre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 19 septembre 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1575, rue Turmel, ville de l'Ancienne-Lorette, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de l'Ancienne-Lorette, le 24 août 1983

Le greffier,  
GABRIEL MICHAUD

Hôtel de ville  
1575, rue Turmel  
ville de l'Ancienne-Lorette, QC G2E 3J5  
téléphone: 872-9811, code 418

30834

Ville de Disraeli  
(Frontenac)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Disraeli» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 588 000 \$ d'obligations de la ville de Disraeli datées du 24 octobre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 24 avril et 24 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 20 septembre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 24 octobre 1983.

Tableau d'amortissement — 588 000 \$

Année	Capital
24 octobre 1984 .....	23 000 \$
24 octobre 1985 .....	25 000
24 octobre 1986 .....	27 000
24 octobre 1987 .....	30 000
24 octobre 1988 .....	33 000
24 octobre 1988 .....	450 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Disraeli s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 24 octobre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 214 — 278 000 \$ renouvellement d'emprunt; 280 — 310 000 \$ honoraires professionnels.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 20 septembre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 20 septembre 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, 550, rue Jacques-Cartier, ville de Disraeli, comté de Frontenac, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Disraeli, comté de Frontenac, le 24 août 1983

*Le secrétaire-trésorier,*  
JOCELYN TURCOTTE

Hôtel de ville  
550, rue Jacques-Cartier  
ville de Disraeli  
comté de Frontenac, QC G0N 1E0  
téléphone: 449-2771, code 418

30835

### Ville de Lachute (Argenteuil)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Ronald Hébert, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 380, rue Principale, ville de Lachute, comté d'Argenteuil, QC, jusqu'à 20 h, le lundi 19 septembre 1983, pour l'achat de 3 105 000 \$ d'obligations de la ville de Lachute datées du 24 octobre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 24 avril et 24 octobre de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 24 octobre 1983.

#### Tableau d'amortissement — 3 105 000 \$

Année	Capital
24 octobre 1984 .....	129 000 \$
24 octobre 1985 .....	138 000
24 octobre 1986 .....	151 000
24 octobre 1987 .....	164 000
24 octobre 1988 .....	180 000
24 octobre 1988 .....	2 343 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lachute s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 24 octobre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 50-1 — 40 000 \$; 85 — 53 500 \$; 95 — 189 500 \$; 101 — 195 000 \$; 109 — 134 000 \$; 110 — 21 500 \$; 114 — 111 500 \$ renouvellements d'emprunt; 82-221 — 10 000 \$ honoraires profession-

nels; 82-223 — 500 000 \$ construction de voie ferrée; 82-228 — 850 000 \$ construction d'un réservoir d'eau; 82-232 — 685 000 \$ aqueduc, égout; 82-234 — 50 000 \$ divers travaux à l'usine de filtration; 82-238 — 265 000 \$ pavage.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le lundi 19 septembre 1983 à l'hôtel de ville, 380, rue Principale, ville de Lachute, comté d'Argenteuil, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lachute, comté d'Argenteuil, le 22 août 1983.

*Le secrétaire-trésorier,*  
RONALD HÉBERT.

Hôtel de ville  
380, rue Principale  
ville de Lachute  
comté d'Argenteuil, QC J8H 1Y2  
téléphone: 562-3781, code 514

30836

**Ville de Rock-Forest**  
(Orford)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Rock-Forest» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 691 000 \$ d'obligations de la ville de Rock Forest datées du 24 octobre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 24 avril et 24 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 19 septembre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 24 octobre 1983.

Tableau d'amortissement — 691 000 \$

Année	Capital
24 octobre 1984 .....	107 000 \$
24 octobre 1985 .....	120 000
24 octobre 1986 .....	135 000
24 octobre 1987 .....	151 000
24 octobre 1988 .....	167 000
24 octobre 1988 .....	11 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Rock-Forest s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 24 octobre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 509(534) — 200 000 \$ constituer un fonds de subvention(aide domiciliaire); 525 — 16 000 \$ rénovation de l'aréna; 535 — 475 000 \$ constituer une réserve foncière (aide domiciliaire).

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 19 septembre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 19 septembre 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, 4339, boulevard Bourque, ville de Rock-Forest, comté d'Orford, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Rock-Forest, comté d'Orford, le 24 août 1983

*Le greffier,*  
HÉLÈNE SIMONEAU

Hôtel de ville  
4339, boulevard Bourque  
case postale 29  
ville de Rock-Forest  
comté d'Orford, QC J0B 2J0  
téléphone: 564-7444, code 819

30837

## Syndicats professionnels — Loi sur les

### SYNDICAT DES PRODUCTEURS OVINS DES RÉGIONS DE LA MAURICIE ET DU CENTRE DU QUÉBEC (UPA)

La formation d'une association sous le nom de «SYNDICAT DES PRODUCTEURS OVINS DES RÉGIONS DE LA MAURICIE ET DU CENTRE DU QUÉBEC (UPA)» pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1983 04 19.

Le siège principal de l'association est à Nicolet, district judiciaire de Trois-Rivières.

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2150-7637

30761

## Vente par licitation

### Bedford

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Bedford  
No 460-12-000393-77  
S. 460-18-000257-830

**D**AME SUZANNE LAROUCHE, domiciliée et résidant à Roxton-Pond, district de Bedford, partie demanderesse, contre JEAN KRUKOWSKI, domicilié et résidant au 29, rue Principale, Roxton-Pond, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un certain terrain situé au village de Sainte-Pudentienne, connu et désigné comme étant le lot neuf de la resubdivision officielle du lot originaire numéro deux

(2-1-9) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Sainte-Pudentienne. Ledit terrain mesure soixante-deux pieds et neuf dixièmes (62,9 pi) dans sa ligne nord-ouest, cent vingt pieds et deux dixièmes (120,2 pi) dans sa ligne nord-est, soixante pieds (60 pi) dans sa ligne sud-est et cent vingt pieds dans sa ligne sud-ouest et contient en superficie sept mille trois cent trente-quatre pieds carrés (7 334 pi<sup>2</sup>); mesures anglaises; avec une maison dessus érigée.

Un terrain de forme irrégulière connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Sainte-Pudentienne comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux (2-1-24), sans bâtisse. Ledit terrain mesure dans sa ligne nord-est une distance de soixante-huit pieds (68 pi), dans sa ligne sud-est une distance de quatre-vingts pieds (80 pi), dans ses lignes sud-ouest une distance de soixante-quinze pieds (75 pi) et une autre distance de quatorze pieds et huit dixièmes (14,8 pi), dans sa ligne nord-ouest une distance de cent pieds (100 pi), le tout pour une superficie de six mille sept cent soixante-deux pieds carrés (6 762 pi<sup>2</sup>). Ledit terrain est borné comme suit: au nord-est par une partie non subdivisée du lot 2-1 du même cadastre, au sud-est par le lot 2-1-25 du même cadastre, au sud-ouest par une rue (2-1-23), et au nord-ouest par les lots 2-1-9 et 2-1-10 du même cadastre; le tout en mesures anglaises. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 6 428,62 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2<sup>e</sup> étage, Granby, le MARDI QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUINZE heures.

*Le shérif,*  
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Granby, le 17 août 1983

30780

## Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

### Abitibi

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Abitibi

No 500-05-019586-823

S. 170-18-000002-835

**B**ANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre EDDY ROSS, résidant et domicilié au 156, 5<sup>e</sup> Avenue, Chibougamau, district d'Abitibi, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la redi-  
vision numéro deux de la subdivision numéro quatre cent  
vingt-quatre du bloc D (D-424-2) aux plans et livres de  
renvoi officiels du cadastre du canton de McKenzie dans  
la division d'enregistrement du Lac-St-Jean-Ouest, avec  
la bâtisse dessus érigée et portant le numéro d'immeuble  
882, rue Perreault. Tel que le tout se trouve présentement  
avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes  
ou occultes attachées audits immeubles. »

La mise à prix est fixée à 20 528,25 \$, soit 25 % de  
l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi  
pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que  
l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par  
chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, district d'Abitibi,  
329, 3<sup>e</sup> Rue, Chibougamau, le MARDI ONZIÈME jour  
d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
EMILIA HARVEY

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Chibougamau, le 15 août 1983

30737

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Abitibi

No 605-05-000512-82

S. 605-18-000023-83

**L**A SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE LA SARRE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 258, 2<sup>e</sup> Rue est, La Sarre, district d'Abitibi, demanderesse, contre HÔTEL PLAZA INC., corporation légalement constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Macamic, district d'Abitibi, et YVON CORRIVEAU, commerçant, demeurant et résidant à Macamic, district d'Abitibi, défendeurs.

« Les lots connus et désignés comme étant les lots numé-  
ros quatorze et quinze (14 et 15) du bloc cinq (bl. V) du  
village de Macamic, tels que décrits au cadastre officiel  
pour ledit village, division d'enregistrement d'Abitibi; le  
tout avec les bâtisses et autres constructions y dessus  
érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 16 791,25 \$, montant que  
l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de  
l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à  
l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toute-  
fois du droit de rétention par le saisissant ou par un  
créancier hypothécaire, selon l'article 689 C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi,  
palais de justice, 891, 3<sup>e</sup> Rue ouest, Amos, le MERCRE-  
DI DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUA-  
TORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
MME CLAUDE TURPIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Amos, le 17 août 1983

30738

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Abitibi

No 605-05-000512-82

S. 605-18-000024-83

**L**A SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE LA SARRE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 258, 2<sup>e</sup> Rue est, La Sarre, district d'Abitibi, demanderesse, contre HÔTEL PLAZA INC., corporation légalement constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Macamic, district d'Abitibi, et YVON CORRIVEAU, commerçant, demeurant et résidant à Macamic, district d'Abitibi, défendeurs.

« Le lot numéro un du bloc quatre (1 bl. 4) du village de Macamic, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit village, division d'enregistrement d'Abitibi, dans la ville de Macamic, le tout étant hypothéqué avec la bâtisse commerciale (hôtel) et autres constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 546,25 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3<sup>e</sup> Rue ouest, Amos, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à TREIZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
MME CLAUDE TURPIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Amos, le 17 août 1983

30739

## Arthabaska

Saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Arthabaska  
Nos 415-05-000054-832 C.S.A.  
415-18-000028-839 Shérif Artha.

**C**AISSE POPULAIRE DE PLESSISVILLE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1658, rue Saint-Calixte, Plessisville, QC, demanderesse, contre BLAIS & BRASSARD ÉLECTRIQUE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social, a/s de M. René Desrochers, comptable, 6, rue de l'Exposition, Victoriaville, QC, défenderesse.

« Un terrain situé en la ville de Plessisville, sur le côté nord-est de l'avenue Rousseau, au coin de la rue Savoie, connu et désigné au cadastre « amendé » du village de Plessisville, division d'enregistrement de Mégantic, comme étant la partie nord-ouest de la resubdivision numéro deux de la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre-A (ptie N-O. 4-A—1—2), mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur sur l'avenue Rousseau, par quatre-vingt-douze pieds et six pouces (92 pi 6 po) de profondeur, plus ou moins, borné au nord-ouest, à la rue Savoie, en front, au sud-ouest, à l'avenue Rousseau, en arrière, au nord-est, au lot numéro

trois-A-deux et du côté sud-est au résidu du même lot quatre-A-un-deux appartenant à Paul Belle-Isle. Avec la bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1800, avenue Rousseau, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 8 190,00 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Mégantic, 1760, rue Dublin, Inverness, le MARDI QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
DENIS NOËL, avocat

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Arthabaska, le 16 août 1983

30762

## Bedford

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Bedford  
No 455-05-000184-825

**L**A BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, rue Saint-Jacques ouest, Montréal, district de Montréal, H2Y 1N3, partie demanderesse, contre MICHEL COURTE-MANCHE, autrefois résidant et domicilié au 6565, Pierre-de-Coubertin, maintenant de lieux inconnus, et LEAS LONGPRÉ & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au R.R.1, North-Hatley, district de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Brome, chemin Saint-Paul, Knowlton, mis en cause.

« Un immeuble sis et situé à Bromont, connu et désigné comme étant composé de:

1. Le lot cinq de la subdivision du lot cent quatre-vingt-dix-huit de la subdivision du lot originaire cent vingt-sept (127-198-5) au cadastre officiel du canton de Brome, mesurant soixante-dix-neuf pieds et cinq dixièmes (79,50 pi) dans sa ligne nord-est; quatre-vingts pieds (80 pi) dans sa ligne sud-est; soixante-dix-neuf pieds et quatre-vingt-dix centièmes (79,90 pi) dans sa ligne sud-ouest et soixante-sept pieds et vingt-cinq centièmes (67,25 pi) dans sa ligne nord-ouest;
2. Le lot deux de la subdivision du lot cent quatre-vingt-dix-neuf de la subdivision du lot originaire cent vingt-sept (127-199-2) au cadastre du canton de Brome, mesurant

vingt-six pieds et cinquante centièmes (26,50 pi) dans sa ligne nord-est; soixante-sept pieds et vingt-cinq centièmes (67,25 pi) dans sa ligne sud-est; vingt-sept pieds et dix centièmes (27,10 pi) dans sa ligne sud-ouest et soixante-trois pieds (63 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, tels que montrés sur le plan no 76-785 de M. J.M. Nadeau, a.-g. en date du 16 juillet 1976. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 8 382,10 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (1,09) par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Brome, chemin Saint-Paul, Knowlton, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,  
P.-É. BÉLISLE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Cowansville, le 6 août 1983

30740

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Bedford  
No 460-05-000121-835  
S. 460-18-000256-832

**SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ROUVILLE**, corps politique dûment constitué, ayant son siège social à Marieville, district de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre **LES CONSTRUCTIONS PIERRE COUTURE INC.**, corps politique dûment constitué, ayant son siège social au 1160-18, rue Simonds sud, Granby, district de Bedford, et **PIERRE COUTURE**, domicilié et résidant aux mêmes lieu et endroit, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un immeuble sis et situé à Granby, connu et désigné comme étant le lot numéro trois de la subdivision numéro onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-six aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Granby (426-11-3); avec bâtisse en construction, circonstances et dépendances: Sujet à toutes

les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment une servitude et droit de passage en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec consentis aux termes d'un acte enregistré à Shefford sous le numéro 259802. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 12 591,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2<sup>e</sup> étage, Granby, le MARDI QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,  
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Granby, le 17 août 1983

30763

## Drummond

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Drummond  
Nos 405-05-000687-822  
405-18-000038-839

**CAISSE POPULAIRE SAINTE-THÉRÈSE DE DRUMMOND**, corporation légalement constituée régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 511, rue Lindsay, Drummondville, QC, partie demanderesse, contre **THÉRÈSE MERCIER**, commerçante, domiciliée au 155, rue Fabien, Saint-Damase, comté de Saint-Hyacinthe, QC, et **LÉON TOM SAUVAGE**, superviseur, domicilié sur le boulevard Foucault, chemin Saint-Joachim, Saint-Cyrille-de-Wendover, comté de Drummond, QC, et **FRANÇOISE MONVILLE**, directrice, domiciliée au boulevard Foucault, R.R. numéro 1, Saint-Cyrille-de-Wendover, comté de Drummond, QC, parties défenderesses.

« Un terrain connu et désigné au cadastre officiel pour le canton de Grantham comme étant la subdivision officielle numéro deux cent trente-sept du lot originaire numéro

cent cinquante-six (156-237), sauf et à distraire la partie vendue au ministère de la Voirie par acte enregistré à Drummondville sous le numéro 146102; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 1637, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC. »

La mise à prix est fixée à 11 077,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE HEURES.

*Le shérif adjoint,*  
STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Drummondville, le 22 août 1983

30781

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Drummond  
Nos 200-05-004358-81 (district de Québec)  
405-18-000009-82

**L'**OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église dans la ville de Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, corporation bancaire régie par la Loi sur les banques du Canada, ayant son siège social à Toronto, requérant ès qualités, partie demanderesse, contre ÉMILE FONTAINE, domicilié à R.R. 2, Saint-Félix-de-Kingsey, comté de Drummond, QC, JOB 2T0, intimé, partie défenderesse.

« Une certaine ferme étant connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Kingsey dans le Huitième (8<sup>e</sup>) Rang dudit canton, comme étant les lots deux A (2A), deux B (2B) et deux C (2C).

Avec les bâtisses dessus construites et y appartenant. »

La mise à prix est fixée à 13 257,70 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant

certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Drummondville, le 23 août 1983

30823

## Gaspé

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Gaspé  
No 110-05-000150-819

**B**ANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, partie demanderesse, contre B & F GUITÉ, corporation ayant son siège social à Percé, et BERNARD GUITÉ, Percé, district de Gaspé, partie défenderesse.

Un immeuble situé à Percé, étant connu comme l'hôtel Le Pic de l'Aurore, comprenant les lots suivants: cinq cent vingt et un, subdivision deux (521-2), cinq cent vingt-deux, subdivision un (522-1), cinq cent douze, subdivision deux (512-2), cinq cent treize, subdivision deux (513-2), cinq cent quatorze (514), cinq cent quinze, subdivision un (515-1), cinq cent quinze, subdivision deux (515-2), cinq cent seize (516), cinq cent dix-neuf, subdivision trois (519-3), cinq cent vingt, subdivision deux (520-2), cinq cent vingt, subdivision trois (520-3), cinq cent vingt, subdivision cinq (520-5), tous du Premier Rang du village de Percé, division d'enregistrement de Gaspé à Percé. Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e C.P.C., est fixé à la somme de 60 150,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Percé, le 15 août 1983

30782

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Gaspé  
No 110-05-000250-77

**B**ANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, partie demanderesse, contre LEWIS MC KOY, domicilié à Saint-Georges-de-Malbaie, district de Gaspé, partie défenderesse.

1. « Un emplacement sis et situé à Prével, connu et désigné comme étant partie du lot numéro huit B (ptie 8-B) aux plan et livre de renvoi officiels pour le Premier Rang nord-est, Belle-Anse, canton de Malbaie, mesurant approximativement deux cents pieds (200 pi) de largeur et en profondeur et borné comme suit: en front vers l'ouest par la route, à l'arrière vers l'est par les eaux de la baie de Gaspé, d'un côté vers le sud par une autre partie du lot 8-B appartenant à Austin Bourget et de l'autre côté, vers le nord, par la propriété de Wilfrid Thibault. Avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un emplacement sis et situé à Prével, comté de Gaspé, connu et désigné comme étant une partie du lot sept C (ptie 7-C) aux plan et livre de renvoi officiels pour le Premier Rang nord-est, canton de Malbaie, mesurant un demi-arpent (½ arp) de largeur par un arpent et demi (1½ arp) de profondeur et borné comme suit: au nord par W. Fournier, à l'est par la baie de Gaspé, au sud par Lewis Mc Koy et à l'ouest par le chemin public. Avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Un emplacement sis et situé à Prével, comté de Gaspé, connu et désigné comme étant une partie du lot sept C (ptie 7-C) aux plan et livre de renvoi officiels pour le Premier Rang nord-est, canton de Malbaie, mesurant un demi-acre (½ ac) de largeur par vingt-cinq acres (25 ac) de profondeur et borné comme suit: au nord par Wilfred Fournier, au sud par Wilfrid Thibault, à l'est par M. McKoy et à l'ouest par la ligne de division du Deuxième Rang. Avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la

propriété de l'emprunteur, et installées ou à être installées dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e C.P.C., est fixé à la somme de 32 272,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice à Percé, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à NEUF heures.

*Le shérif adjoint,*  
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Percé, le 15 août 1983

30783

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Gaspé  
No 110-05-000393-823

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre CAMILLE BROUSSEAU et MIREILLE BROUSSEAU, tous deux domiciliés et résidant à Petite-Vallée, district de Gaspé.

« Un terrain sis et situé dans la municipalité de Petite-Vallée, connu et désigné comme étant une partie du lot huit A trois (8-A-3 ptie), rang Un, canton de Cloridorme, révisé, mesurant, mesures anglaises, 69 pieds de largeur le long de la route 132 par une profondeur moyenne de 200 pieds du côté est et du côté ouest et borné comme suit: au nord par une autre partie du lot 8-A-3 propriété de dame Zélia Bernard Brousseau; au sud par la route 132, à l'est par une partie du lot 8-A-4 propriété de monsieur Alban Béland et à l'ouest par une partie du lot 8-A-2 propriété de dame Flora Gaumond. Tous du même cadastre. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le tout sujet à une servitude de passage telle qu'établie au titre d'acquisition de l'emprunteur.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra

verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e C.P.C., est fixé à la somme de 39 790,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à NEUF heures.

*Le shérif adjoint,*  
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Percé, le 15 août 1983

30784

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Gaspé  
No 130-02-000082-819

**VILLE DE CAP-CHAT**, partie demanderesse, contre RAYMOND DUGAS, résidant et domicilié au 10, Côte-des-Neiges, Cap-Chat, district de Gaspé, partie défenderesse.

« Un immeuble sis et situé en la municipalité de la ville de Cap-Chat, consistant en un terrain de forme irrégulière, mesurant 55 pi au nord-ouest; 68,4 pi au nord-est; 59,4 pi au sud-est et 56,4 pi au sud-ouest, mesures anglaises, désigné comme étant la subdivision du lot portant le numéro soixante-six subdivision treize (66-13-7) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le Premier Rang du canton de Cap-Chat et borné comme suit: au nord-ouest par le 66-13-6 d'Achille Deroy, au nord-est par une rue dénommée Côte-des-Neiges, au sud-est par le lot 66-13-31 appartenant pour partie à Julien Pelletier et au sud-ouest par le lot 66-13-8 appartenant pour partie et sans titre au vendeur; avec la maison résidentielle dessus construite, ses appartenances et dépendances, ledit immeuble portant le numéro 10, rue Côte-des-Neiges, en la ville de Cap-Chat. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e C.P.C., est fixé à la somme de 4 475,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Percé, le 15 août 1983

30785

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Gaspé  
No 130-02-000013-814

**CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE CAP-CHAT**, partie demanderesse, contre MUNICIPAL ACCEPTANCE CORPORATION LTÉE, corps politique légalement constitué dont la dernière adresse connue est 1175, Jean-Talon est, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse.

« Connue et désignée comme étant le lot 49-C pour le rang Un, cadastre officiel et révisé du canton de Cap-Chat, de figure irrégulière, formant partie du lot 49 de l'arpentage primitif, borné au nord-ouest par le boulevard Perron ainsi qu'au nord-est, au sud-est partie 49-13-2, au sud-ouest par la route Dionne; mesurant 17,9 pi au nord-ouest, 85,4 pi au nord-est, 129,3 pi au sud-est, 89 pi et 83,7 pi au sud-ouest; contenant en superficie 7 752 pieds carrés. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e C.P.C., est fixé à la somme de 204,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Percé, le 15 août 1983

30786

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Rimouski  
 No 100-05-000832-82

**L**A SOLIDARITÉ, partie demanderesse, contre ROGER DESCHÊNES et DAME JULIENNE LEMIEUX, épouse de Roger Deschênes, tous deux résidant et domiciliés au 21, 3<sup>e</sup> Avenue, Rimouski, district de Rimouski.

« Tous les droits de surface d'un terrain sis et situé dans la ville de Murdochville, comté de Gaspé, connu et désigné comme étant le lot 247 bloc 1 (lot 1-247), canton de Holland, ville de Murdochville, division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts; le tout comprenant la maison dessus construite, circonstances et dépendances, sans réserve aucune de la part des débiteurs. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e C.P.C., est fixé à la somme de 8 826,00 \$, établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à TREIZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Percé, le 15 août 1983

30787

**Hull***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Hull  
 No 550-05-001634-823

**B**ENEFICIAL FINANCE COMPANY OF CANADA, corps légalement constitué, ayant un bureau au 367, boulevard Saint-Joseph, en les cité et district de Hull, province de Québec, partie demanderesse, contre ANDRÉ MORIN, domicilié et résidant dans la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, comté de Papineau, province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot un de la resubdivision officielle du lot cent trente-trois de la

subdivision officielle du lot originaire numéro six cent quarante-six (646-133-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André-Avellin, avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de cinq mille cinq cent vingt dollars et cinquante centins (5 520,50 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Papineau, 266, rue Viger, Papineauville, QC, le DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 LISE LEBLANC

Bureau du shérif  
 Cour provinciale  
 Hull, le 12 août 1983

30764

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Hull  
 No 550-05-001278-822

**C**AISSE POPULAIRE ST-RAYMOND DE HULL, ayant son siège social au 53, rue Saint-Raymond à Hull, province de Québec, partie demanderesse, contre RENÉ HAMON et JOHN BOUSFIELD, tous deux domiciliés et résidant au 363, chemin Alexandre, Aylmer, province de Québec, partie défenderesse.

« 1. Un immeuble connu et désigné comme étant les lots un et trois de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cent soixante-douze (2172-1 et 2172-3), aux plan et livre de renvoi officiels pour la ville d'Aylmer, province de Québec, division d'enregistrement de Gati-neau.

2. Le lot deux de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cent soixante-douze (2172-2), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville d'Aylmer, mesurant cent soixante-huit pieds (168 pi) au nord, deux cent quatre-vingt-six pieds et un dixième (286,1 pi) à l'est, deux cent vingt pieds (220 pi) au sud, et deux cent soixante et un pieds (261 pi) à l'ouest;

3. Le lot un de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cent soixante-treize (2173-1), aux plan et livre

de renvoi officiels du cadastre de la ville d'Aylmer, de forme triangulaire, mesurant quarante-huit pieds (48 pi) au nord, cent huit pieds (108 pi) à l'est, cent seize pieds à l'ouest (116 pi), contenant en superficie deux mille cinq cent quatre-vingt-douze pieds carrés (2 592<sup>2</sup>) plus ou moins.

Le tout tel qu'il se trouve actuellement, avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ledit immeuble. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de six mille cent cinquante-quatre dollars et soixante-neuf centins (6 154,69 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le VINGT ET UNIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
LISE LEBLANC

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 12 août 1983

30765

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
No 550-05-000493-836

**C**ORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE GATINEAU, partie demanderesse, contre SANTOS A. PEREIRA et MARIO ESTARRYA, partie défenderesse.

« Un immeuble, propriété du défendeur, connu et désigné comme étant le lot cent trente-sept, de la subdivision officielle du lot originaire quatre (4-137) du cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, division d'enregistrement de Hull, avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter lesdits immeubles. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de deux mille huit cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins

(2 887,50 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble porté au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le VINGTIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
LISE LEBLANC

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 12 août 1983

30766

## Joliette

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Joliette  
No 705-05-000282-825

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chap. B-1, art. 100) ayant son siège social au 500, place d'Armes, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre TRANSPORT L. LAFOREST INC., ayant un bureau au 19, rue Daniel-Johnson, ville et district de Joliette, et LUCIEN LAFOREST résidant et domicilié au 19, rue Daniel-Johnson, ville et district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

1. La totalité du lot numéro dix-neuf de la subdivision du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-trois (283-19) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, division d'enregistrement de Joliette. Avec maison et dépendances y érigées, ladite maison portant le numéro d'immeuble 19, rue Daniel-Johnson en la municipalité de Saint-Charles-Borromée, comté de Joliette. Avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, inhérentes audit immeuble.

2. Le lot numéro vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-trois (283-20) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de

Saint-Charles-Borromée, division d'enregistrement de Joliette. Avec les servitudes inhérentes et notamment les prohibitions relatives à la construction de bâtiments contenus dans les actes enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Joliette sous les numéros 146086, 149337, 152858, 155640, 155913 et 157337.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 670<sup>e</sup> du C.P.C., soit en argent soit par chèque fait au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à la somme de 12 687,50 \$ quant à l'immeuble décrit en premier lieu et à la somme de 2 715,00 \$ quant à l'immeuble décrit en second lieu, dans les deux cas, ces sommes représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus séparément au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MARDI QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à TREIZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 17 août 1983

30788

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Joliette  
No 705-05-001206-823

**L**A CAISSE D'ÉTABLISSÉMENT DE LANAUDIÈRE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 19, rue Saint-Charles-Borromée sud, Joliette, dit district, partie demanderesse, contre PIERRE BÉDARD, domicilié au 322, rue Dequoy, ville Saint-Gabriel, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

a) « Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Charles-de-Mandeville, comté de Berthier, dans le Cinquième Rang sud-ouest du canton de Peterborough, connu et désigné comme étant une partie du lot seize (ptie no 16) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, dont Saint-Charles-de-Mandeville est un démembrement. Mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises et plus ou moins. Borné en front par le lac Hénault, en profondeur par un chemin desservant les emplacements à

cet endroit, lequel chemin sépare d'autre partie dudit lot appartenant à Walter Roy et/ou représentants, et ce chemin est à l'usage des emplacements à cet endroit; d'un côté par un emplacement dudit Walter Roy, aujourd'hui et de l'autre côté par l'emplacement de monsieur et madame Florent Desjardins. Avec la résidence y érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 370, Lac-Hénault sud à Saint-Charles-de-Mandeville.

b) Une étendue de terrain située en la paroisse de Saint-Charles-de-Mandeville, dans le Cinquième Rang sud-ouest du canton de Peterborough, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro seize (ptie no 16) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, division d'enregistrement de Berthier, dont Saint-Charles-de-Mandeville est un démembrement. Contenue dans les bornes et limites suivantes; au sud par le lot numéro 25 dudit cadastre, à l'est par le lot numéro A, à l'ouest et au nord par la rivière du lac Hénault, sans garantie de contenance ni mesure précise. »

c) « Un immeuble et emplacement situé à ville Saint-Gabriel, comté de Berthier, sur le côté nord-ouest de la rue Beauvillier, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent trente seize (230-16 ptie) au cadastre officiel renouvelé du village de Saint-Gabriel-de-Brandon. Mesurant ce terrain environ cent pieds (100 pi) de largeur sur une profondeur d'environ cent trente-cinq (135 pi) le tout mesures anglaises et plus ou moins. Borné comme suit: en front, au sud-est, par ladite route 348 et/ou rue Beauvillier, à l'autre bout, au nord-ouest, par autre partie dudit lot appartenant à Claude Grégoire et/ou représentants; au côté, sud-ouest, par autre partie dudit lot 230-16 et notamment l'emplacement de Gabriel Corriveau et/ou représentants et de l'autre côté, au nord-est, par autre partie dudit lot 230-16 et notamment l'emplacement de Jean-Luc Beaulieu et/ou représentants. Avec la bâtisse y érigée, (commerce) circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 315, rue Beauvillier, ville Saint-Gabriel, comté de Berthier, QC.

d) Un lopin de terre situé en la municipalité de Saint-Charles-de-Mandeville, dans le Cinquième Rang nord-est du canton de Peterborough, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro A (ptie A) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Didace, dont Saint-Charles-de-Mandeville est un démembrement. Situé ledit lopin, du côté sud-ouest du chemin privé ouvert par ledit Pierre Bédard, ledit chemin faisant partie des présentes, et mesurant environ trois cent quatorze pieds (314 pi) dans sa ligne nord-ouest, cinq cents pieds (500 pi) dans sa ligne sud-est et environ dix arpents et demi (10½ arp) dans sa ligne sud-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins. Le tout, tel que montré au plan préparé par André Laferrière,

arpenteur-géomètre, plan demeurant la propriété du présent emprunteur. Borné ledit lopin de terre, au nord-ouest par autre partie du lot A dudit cadastre, vers le nord-est par autre partie dudit lot A appartenant ce jour, à Jean-Jacques Rocheleau, en vertu d'un acte de rétrocession consenti par le présent emprunteur Pierre Bédard, par acte passé devant Jérôme Gingras, notaire, le 12 janvier 1981 et enregistré à Berthier sous le numéro 171701; vers le sud-est par le lot numéro vingt-six (26) du Rang A, canton Peterborough, et vers le sud-ouest par la ligne séparative de partie dudit lot seize (16) du 5<sup>e</sup> rang sud-ouest du canton de Peterborough.

Avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes inhérentes audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 670e du C.P.C., payable en argent ou par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, est fixé comme suit, savoir: 9 091,50 \$ quant à l'emplacement décrit en a); 769,50 \$ quant à l'emplacement décrit en b); 7 250,00 \$ quant à l'emplacement décrit en c) et 456,00 \$ quant à l'emplacement décrit en d), ces montants représentant, dans chaque cas, 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus séparément au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue de Champlain, Berthierville, le MERCREDI CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 17 août 1983

30789

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-004590-837

**LA CAISSE POPULAIRE ST-RÉMI DE MONT-RÉAL-NORD**, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 3642, rue Fleury, Montréal-Nord, dans le district de Montréal, partie demanderesse, contre JOCELYNE LACOSTE et IRÈNE VINCELETTE-LACOSTE, domiciliées et résidant au 6965, montée Saint-Calixte, Saint-Calixte, dis-

trict de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement mesurant une largeur de cent huit pieds (108 pi) par une profondeur de cent trente pieds (130 pi) plus ou moins, mesures anglaises, faisant partie du lot vingt et un (ptie 21) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Sixième Rang du canton de Chilton, paroisse de Notre-Dame-de-la-Merci, et borné comme suit: en front par le chemin public, en arrière et des deux côtés par le terrain de Fernand Riopel ou représentants du même cadastre, avec bâtisse y érigée. Tel que le tout se trouve présentement avec tous les droits y inhérents et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y rattachées, sans exception ni réserve. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 670e du C.P.C., soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à la somme de 4 335,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le JEUDI SIXIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Joliette, le 17 août 1983

30790

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-036628-829

**ROLLAND THÉORET INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 8551, boulevard Parkway, Anjou, district de Montréal, partie demanderesse, contre JACQUES DE CARUFEL, domicilié au 1192, rue Godin, Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

Un emplacement situé dans la municipalité de Joliette, connu et désigné et composé comme suit, savoir:

1. Du lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot quatre-vingt-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt et un (421-98-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Paul division d'enregistrement de Joliette, mesurant ledit lot 40 pieds dans sa ligne sud, 108 pieds et 3/10 de pied dans sa ligne est, 4 pieds et 37 pieds et 2/10 de pied dans ses lignes nord, 118 pieds et 1/10 de pied dans sa ligne ouest, contenant en superficie 4 519 pieds carrés.

2. Du lot cent huit de la subdivision officielle du lot originaire quatre cent vingt et un (421-108) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Paul, division d'enregistrement de Joliette; mesurant ledit lot 15 pieds dans sa ligne sud, 118 et 1/10 pieds dans sa ligne est; 15 et 5/10 pieds dans sa ligne nord et 122 pieds dans sa ligne ouest, contenant en superficie 1 801 pieds carrés.

Avec la bâtisse dessus érigée, circonstances et dépendances et portant le numéro d'immeuble 1192, rue Godin, Joliette.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes inhérentes.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 670e du C.P.C., soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à la somme de 7 114,80 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MARDI QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 17 août 1983

30791

## Montmagny

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montmagny

No 300-02-000030-833

300-18-000223-830

**A**RMOR LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 167, 5<sup>e</sup> Rue, Montmagny, district de Montmagny, demanderesse, contre PHILIPPE PICARD, domicilié et résidant au 468, chemin Saint-Léon, Montmagny, district de Montmagny, défendeur.

« Un terrain, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, à prendre et à distraire des lots numéros cinq cent quatre-vingt-neuf et cinq cent quatre-vingt-douze (pties 589 et 592) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas, municipalité de la cité de Montmagny, mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi) de largeur sud-ouest/nord-est par la profondeur qu'il y a entre le nouveau chemin de la Normandie au nord-ouest et le bas du premier rocher qui s'y trouve au sud-est; borné au nord-ouest au chemin de la Normandie, tel qu'élargi, au sud-est au pied du premier rocher qui s'y trouve, au sud-ouest au lot 587 appartenant à Camille Gaudreau, au nord-est à une autre partie du lot 592 restant la propriété de Jean-Paul St-Amant. Le tout avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit terrain. »

La mise à prix est fixée à 3 905,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,10, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, 25, boulevard Taché ouest, Montmagny, le MERCREDI DOUZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montmagny, le 29 août 1983

30767

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

Nos 500-05-013453-822

300-18-000208-831

**C**AISSE POPULAIRE D'OUTREMONT, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 1145, avenue Bernard, Outremont, district de Montréal, demanderesse, contre CLAUDE SAVOIE, domicilié et résidant au 5275, Durocher, Outremont, district de Montréal, défendeur.

« 1. Les lots de terre cent quatre-vingt-dix-sept et deux cent deux (197 et 202) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies, avec bâtisses construites sur le lot cent quatre-vingt-dix-sept, circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire:

a) du lot 197, la lisière de terrain cédée au ministère de la Voirie pour l'élargissement de la route 132;

b) des lots 197 et 202, les parcelles de terrain cédées au ministère des Transports suivant acte reçu devant E.M. Deschênes, notaire, en date du 13 décembre 1977 et enregistré à L'Islet, le 14 décembre suivant, sous le numéro 109636. La partie du lot 197 ainsi cédée contient 1 478 arpents carrés et la partie du lot 202 contient 1 529 arpents carrés.

2. Une terre située au même endroit, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies sous la partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 198); cette terre contient deux arpents de front sur environ trente-cinq arpents de profondeur; le tout à la mesure anglaise et borné comme suit: vers le nord-est par le lot 197 ci-dessus décrit, vers le sud-est par l'auto-route 20, vers le sud-ouest par le lot 201 à Jean-Roch Laplante et par le lot 202 ci-dessus décrit et vers le nord-ouest par la route nationale 132; tel que le tout se trouve actuellement, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 16 764,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,32, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Islet, 14, avenue de Gaspé ouest, Saint-Jean-Port-Joli, le MERCREDI CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Montmagny, le 29 août 1983

30768

**Montréal***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-001207-834

**B**ANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre RAYMOND LANGLAIS, résidant et domicilié pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin est, en la ville de Montréal, connu et désigné comme suit, savoir:

a) Le lot numéro quatre cent trente-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent vingt-cinq (225-439) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet; et

b) Une partie du lot numéro quatre cent trente-huit du lot originaire numéro deux cent vingt-cinq (225-ptie 438) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet; mesurant soixante-sept pieds et soixante-seize centièmes de pied (67,76 pi) dans sa ligne nord-ouest, soixante-sept pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (67,81 pi) dans sa ligne sud-est, trente pieds et huit centièmes de pied (30,08 pi) dans ses lignes sud-ouest et nord-est et borné au nord-ouest par le lot 225-439, au sud-est par une autre partie du lot 225-438, au sud-ouest par le lot 225-425, au nord-est par partie des lots 224-3 et 224-4 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet.

Le tout ayant une superficie de deux mille trente-neuf pieds carrés (2 039 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 1366 dudit boulevard Gouin est, en la ville de Montréal, QC.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et ce sans réserve ni restriction aucune. »

La mise à prix est fixée à 30 666,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre

du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGTIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 août 1983

30824

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-006198-830

**B**ANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre EMIL SILBERSTEIN, résidant et domicilié au 64, croissant Rosemont, cité de Westmount, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur croissant Rosemont, ville de Westmount, désigné comme la subdivision deux du lot originaire trois cent trente-sept (337-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, de figure irrégulière, et contenant une superficie de quatre mille quatre cent dix (4 410) pieds carrés. Avec la maison y érigée portant le numéro d'immeuble 64, croissant Rosemont, dont les murs ouest et nord-ouest sont mitoyens. Avec une servitude de droit de passage en commun sur une lisière de terrain formant partie du lot 337-3 audit plan, mesurant six pieds (6 pi) de largeur par quatre-vingts pieds (80 pi) de profondeur le long de la ligne de division entre les deux propriétés jusqu'au garage érigé sur ledit lot 337-3, lequel droit à être exercé sur pied seulement pour donner communication avec la porte à l'arrière de 64, croissant Rosemont, et sans le droit d'obstruer en aucune manière ledit passage, dont l'enlèvement de neige doit être au frais commun, tel qu'établi sous l'acte enregistré sous le no 206701 H & JC. Sujet à une servitude de droit de vue en faveur de la propriété au nord-ouest, désigné comme le lot 337-1 audit plan, permettant quatre fenêtres dans le mur sud de la bâtisse, portant le no 60, croissant Rosemont, de rester telles qu'elles sont; établie sous l'acte enregistré sous le no 553421. Avec une servitude réciproque de vue et de passage établie sous l'acte enregistré sous le no 369902, sur et en faveur de ladite propriété au sud-est, désignée comme le lot 337-3, permettant l'existence d'un sun-

room sur le garage et onze fenêtres dans le mur sud-est de la maison portant le no 64, croissant Rosemont; et l'empiètement dudit garage sur une partie dudit passage en commun, établie dans l'acte enregistré sous le no 206701 H & JC. Toutes lesdites mesures sont en mesures anglaises et plus ou moins. Telle que ladite propriété se trouve présentement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 50 477,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 août 1983

30825

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-003125-828

**B**ANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse, contre GEORGES SAVAS, 8365, Langelier, Saint-Léonard, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur la place Saint-Louis, dans la ville de Saint-Laurent, lequel terrain comprend:

a) la subdivision deux cent quatre-vingt-dix-neuf du lot originaire numéro quatre cent soixante-dix-huit (478-299) figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, subdivision mesurant quarante-six pieds (46 pi) de largeur sur soixante-dix-sept pieds (77 pi) de profondeur;

b) la subdivision trois cent du lot originaire numéro quatre cent soixante-dix-huit (478-300) figurant audit cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, subdivision mesurant cinq pieds (5 pi) de largeur sur soixante-dix-sept pieds (77 pi) de profondeur; et

c) la subdivision trois cent un du lot originaire numéro quatre cent soixante-dix-huit (478-301) figurant audit cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, subdivision mesu-

rant cinquante et un pieds (51 pi) de largeur sur cinq pieds (5 pi) de profondeur.

Toutes les dimensions ci-dessus indiquées sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Avec le droit d'avoir quatre fenêtres donnant vue illégalement sur la propriété attenante au sud-ouest, soit le lot 478-298 figurant audit cadastre, une servitude ayant été établie à cet effet dans un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1288793, ainsi que dans un acte de vente subséquent enregistré au même bureau d'enregistrement, sous le numéro 1350138.

Sous réserve des règlements de zonage concernant l'aéroport de Cartierville, tel qu'il est établi par le plan déposé par le ministre des Transports, et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1674804.

Avec le bâtiment dessus construit, portant le numéro 2102 de la place Saint-Louis.

En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, et sous réserve des servitudes actives ou passives, apparentes ou non apparentes y rattachées, sans exception. »

La mise à prix est fixée à 34 816,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 10 août 1983

30769

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
Nos 500-05-014477-820  
500-05-014469-827  
500-05-014470-825  
500-05-014468-829

**LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL**, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, rue Saint-

Jacques ouest, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre JOSEPH BEAUDRY, résidant et domicilié au 6011, Louis-Hémon, Montréal, district de Montréal, VITO SCALIA, LES CONSTRUCTIONS PERRAS INC. défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

Les immeubles de Joseph Beaudry:

« Un emplacement situé à Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent soixante-huit A (668A-64) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, avec la bâtisse dessus érigée. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, avec et sujet à une servitude de passage et de stationnement, telle qu'établie aux termes d'un acte enregistré à Laval sous le numéro 472921 et également à une servitude d'égout et d'aqueduc, telle qu'établie aux termes d'un acte enregistré à Laval sous le numéro 475624. Le tout sans exception ni réserve.

Un emplacement situé à Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent soixante-huit A (668A-65) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, avec la bâtisse dessus érigée. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble avec et sujet à une servitude de passage et de stationnement, telle qu'établie aux termes d'un acte enregistré à Laval sous le numéro 472921 et également à une servitude d'égout et d'aqueduc, telle qu'établie aux termes d'un acte enregistré à Laval sous le numéro 475624, le tout sans exception ni réserve.

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent soixante-huit A (668A-66) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, avec bâtisse dessus érigée. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et plus spécialement avec et sujet à la servitude de mitoyenneté créée aux termes de l'acte de prêt enregistré à Laval sous le numéro 477742, à une servitude de droit de passage et de stationnement pour les automobiles et les camions créée aux termes de l'acte enregistré à Laval sous le numéro 472921 et également la servitude pour les égouts créée aux termes de l'acte enregistré à Laval sous le numéro 475624.

Un emplacement situé à Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent soixante-huit A (668A-67) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, avec la bâtisse dessus construite. Tel que le tout se trouve présentement avec

toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, avec et sujet à une servitude de passage et de stationnement, telle qu'établie aux termes d'un acte enregistré à Laval sous le numéro 472921, et également à une servitude d'égout et d'aqueduc, telle qu'établie aux termes d'un acte enregistré à Laval sous le numéro 475624, le tout sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 200 791,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT ET UNIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 août 1983

30826

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-016532-820

**L** LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, Saint-Jacques ouest, Montréal, QC, demanderesse, contre ALFREDO FARINACCI, autrefois domicilié au 400, Dollard, appartement 101, LaSalle, et maintenant de lieux inconnus, et LES CONSTRUCTIONS PERRAS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 7710, boulevard Perras, Montréal, et VITO SCALIA, demeurant au 7710, Perras, Montréal, défenseurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de la partie défenderesse: Alfredo Farinacci:

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Hôtel-de-Ville en la ville de Montréal-Nord et composé comme suit:

1. Le lot numéro cent cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et un (61-105), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet.

2. Le lot numéro cent six de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et un (61-106), dudit cadastre.

3. Le lot numéro cent sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et un (61-107) dudit cadastre.

4. Le lot numéro cent huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et un (61-108) dudit cadastre.

5. Le lot numéro cent neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et un (61-109) dudit cadastre.

Avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 11576, 11576A, 11578, 11580, 11582, 11584 et 11586, avenue Hôtel-de-Ville.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sujet à une servitude créée aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 683767.

Le tout sans exception ni réserve.

Les lots susdits ont été remplacés le 28 septembre 1981 et ils sont maintenant décrits comme suit:

1. Le lot numéro neuf cent vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et un (61-922) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet.

2. Le lot numéro neuf cent vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et un (61-923) dudit cadastre.

3. Le lot numéro neuf cent vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et un (61-924) dudit cadastre. »

La mise à prix est fixée à 21 672,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT ET UNIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 août 1983

30827

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-021745-821

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre CHRIS SCHULTEISS, résidant et domicilié au 1140, croissant Claire, Lachine, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur l'avenue Carson, dans la ville de Dorval, lequel terrain est connu comme étant la subdivision sept cent dix du lot onze (11-710), figurant au cadastre de la paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal. Ce terrain a une configuration irrégulière, et une contenance de sept mille cinquante-quatre pieds carrés (7 054 pi<sup>2</sup>), avec le bâtiment dessus construit, et portant le numéro 1605 de l'avenue Carson. En l'état où le tout se trouve actuellement, avec tous les droits y rattachés, sans exception, et sous réserve des règlements de zonage concernant l'aéroport de Montréal, tels qu'ils ont été établis par arrêté en conseil, ainsi que des modifications y apportées, lesdits actes ayant été enregistrés respectivement sous les numéros 1128231 et 1270629. »

La mise à prix est fixée à 19 397,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 10 août 1983

30770

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-004514-822

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre VANIER LEASEHOLD LTD., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 2121, rue Sherbrooke ouest, Montréal, et ROGER VANIER, administrateur, domicilié et résidant au 2121, rue Sherbrooke ouest, Montréal, dorénavant représentés par Thorne Ridell Inc., syndic à la faillite desdits Vanier Leasehold Ltd. et Roger Vanier personnellement, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles suivants en possession des défendeurs:

Un emplacement ayant front sur la rue Sherbrooke est, en la cité de Pointe-aux-Trembles, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq cent onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-huit (198-511) et ce lot, anciennement connu comme étant le numéro dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256-18), qui fut totalement annulé pour fin de redivision, le 17 août 1978, et remplacé par les lots vingt-cinq et vingt-six de la subdivision officielle dudit lot deux cent cinquante-six (256-25 et 26), tous des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-aux-Trembles (198-511 et 256-25 et 26, Pointe-aux-Trembles). Avec toutes les bâtisses dessus construites portant les numéros 12825 à 13055, rue Sherbrooke est, Pointe-aux-Trembles. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes y attachées, avec et sujet à une servitude en faveur de la cité de Pointe-aux-Trembles pour fins d'utilité publique, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 2507885 et avec et sujet à une servitude en faveur de l'Hydro-Québec *et al.*, et aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 2440982.

La mise à prix est fixée à 476 491,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 16 août 1983 30828

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe  
No 750-05-000585-82

**L**A CAISSE POPULAIRE DE BELOEIL, corps politique dûment constitué, ayant un bureau au 830, boulevard Laurier, Beloeil, demanderesse, contre ROCH HÉBERT et CLAUDETTE PAYEUR, tous deux domiciliés au 126, rue Régis, Saint-Constant, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

Les biens immobiliers des défendeurs:

« Un immeuble situé à ville Lemoyne, ayant front sur la rue Saint-Pierre, connu et désigné comme étant la subdivision trente du lot originaire numéro cent cinquante-deux (no 152-30) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, division d'enregistrement de Chambly. Ledit emplacement mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds (96 pi), avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 20 503,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 août 1983 30829

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-000382-836

**C**AISSE POPULAIRE STE-JEANNE D'ARC DE MONTRÉAL, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 3635, rue Rouen, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre MICHEL COURTEMANCHE, domicilié et résidant au 1842, rue Valois, Montréal, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Valois, ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé des lots numéros deux cent soixante et deux cent soixante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux (22-260 et 261) au cadastre officiel du village incorporé d'Hochelaga. Avec bâtisse dessus érigée portant les numéros d'immeuble 1838 à 1852, inclusivement de la rue Valois, Montréal. Tel que le tout se trouve présentement. »

La mise à prix est fixée à 14 107,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 août 1983 30830

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-005221-831

**L**A COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS — THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY, corps politique dûment incorporé, ayant un bureau au 2000, rue Mansfield, 3<sup>e</sup> étage, ville et district de Montréal, demanderesse, contre CABARET KABADAYI, homme d'affaires de la ville de

Montréal, district de Montréal, et y résidant au 7755, boulevard l'Acadie, appartement 102, et ARTIN KABADAYI, homme d'affaires de la ville de Montréal, district de Montréal, et y résidant au 7755, boulevard l'Acadie, appartement 102, et dame NUYEMI ZAKAROGLU, épouse séparée des biens de Artin Kabadayi, et y résidant au 7755, boulevard l'Acadie, appartement 102, ville et district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble de la partie défenderesse:

« Un immeuble ayant front sur la 2<sup>e</sup> Rue, ville de Laval, composé du lot vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire cinquante-quatre (54-22), et du lot huit de la subdivision officielle du lot originaire cinquante-huit (58-8) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin; mesurant cinquante-trois et sept dixièmes de pied de largeur en avant, cinquante-six et deux dixièmes de pied de largeur en arrière par quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Avec la bâtisse dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 4453, 2<sup>e</sup> Rue. Sujet d'une servitude en faveur de Bell Canada, suivant acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval sous le numéro 139899. »

La mise à prix est fixée à 13 513,36 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 août 1983

30831

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Rimouski  
No 100-02-001063-829

**R**ENÉ FORTIN, 139, Saint-Germain est, appartement 408, Rimouski, QC, et DANIEL JEAN, 636, Saint-Germain ouest, appartement 26, Rimouski, et GERVAIS DEROY, 137, boulevard Arthur-Buies, Rimouski, QC,

demandeurs, contre MAURICE BABEUX, 890, boulevard Marie-Victorin, Boucherville, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Marie-Victorin, Boucherville, connu et désigné comme étant la subdivision numéro huit du lot originaire numéro dix-neuf (19-8) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur par cent trente pieds (130 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Avec une maison dessus construite portant le numéro d'immeuble 890, boulevard Marie-Victorin, Boucherville. »

La mise à prix est fixée à 29 204,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 16 août 1983

30832

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-005743-826

**T**RUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation ayant son principal établissement au 1100, rue University, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre ANGELO CACCIATORE, domicilié et résidant au 12080, boulevard Lachapelle, Montréal, district de Montréal, et MAURICE McNABB, domicilié et résidant au 932, place Séguin, Sainte-Thérèse-en-Haut, district de Terrebonne, JEAN DUCLOS, domicilié au 821, rue Moreau, Sainte-Thérèse, district de Terrebonne, CLÉMENT TURCOTTE, domicilié et résidant au 965, 18<sup>e</sup> Avenue, Fabreville, Laval, district de Montréal, LES ENTREPRISES LENAD INC., corporation ayant son siège social au 36, 5<sup>e</sup> Avenue, Boisbriand, district de Terrebonne, LES GESTIONS MONTEROSA, corporation ayant son siège social au 177, 8<sup>e</sup> Avenue, Dorion, district de Montréal, PHILIPPE PILON, domicilié au 72, boulevard Desjardins est, Sainte-Thérèse, district de Terre-

bonne, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Jean-Talon en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro cent trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent soixante-quinze (475-133) au cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet. Avec les bâtisses dessus érigées et notamment celle portant le numéro d'immeuble 2469, rue Jean-Talon est. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet aux servitudes mutuelles et réciproques de vues, sur et en faveur du susdit immeuble et sur et en faveur de l'immeuble adjacent au nord-est, tel que le tout est plus amplement montré et décrit aux termes de l'acte déposé à Montréal, sous le numéro 1372365. »

La mise à prix est fixée à 29 640,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGTIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 août 1983

30833

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-019709-821

**EDWARD WHITE**, domicilié et résidant au 7400, rue Sherbrooke ouest, ville et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre **JOHN STAMMER**, domicilié et résidant au 72, rue Saint-Tropez, Kirkland, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal et autres, mis en cause.

« Un terrain donnant sur le cercle Saint-Tropez, dans la ville de Kirkland, lequel terrain est connu comme étant la subdivision trente-deux du lot originaire cent soixante-neuf (169-32) figurant au cadastre de la paroisse de Pointe-Claire, avec le bâtiment dessus construit et portant le numéro 72 du cercle Saint-Tropez. Sous réserve d'une

servitude établie au profit de Bell Canada et d'Hydro-Québec, en vertu d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 2318145. En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception. »

La mise à prix est fixée à 30 570,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 10 août 1983

30771

## Richelieu

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe  
Nos 750-05-000142-835  
765-18-000524-835

**LA BANQUE ROYALE DU CANADA**, corporation bancaire constituée en vertu de la Loi sur les banques, ayant un bureau au 1205, rue des Cascades, ville et district de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre **ANDRÉ DUBOUCHET**, domicilié et résidant au 1443, rue Saint-Jean-Baptiste, Saint-Roch, Québec, partie défenderesse.

« Une étendue de terre située à Saint-Antoine-sur-Richelieu formée de :

a) partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-trois (ptie 183) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine, située au nord-ouest du chemin de l'Acadie, ayant des longueurs de deux cent seize pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (216,93 pi) et de deux cent dix-sept pieds et vingt-sept centièmes de pied (217,27 pi) dans sa ligne sud-est et y borné au chemin de l'Acadie; une longueur de quatre mille quatre-vingt-onze pieds et trente-neuf centièmes de pied (4 091,39 pi) dans sa ligne nord-est et y borné au lot 182; les longueurs de cent quinze pieds et

soixante-six centièmes de pied (115,66 pi), deux cent quarante-six pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (246,83 pi) et cent dix-huit pieds et soixante-six centièmes de pied (118,66 pi) dans sa ligne ouest et y bornée pour partie au lot 241 et pour partie au lot 242 du même cadastre; et des longueurs de deux mille sept cent quatre-vingt-huit pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (2 788,96 pi) et de huit cent vingt pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (820,95 pi) dans sa ligne sud-ouest et y bornée à partie du lot 184 ci-après décrite; formant en superficie un million, trois cent vingt-trois mille trois cent onze pieds carrés (1 323 311 pi<sup>2</sup>) ou trente-cinq arpents carrés et neuf cent cinquante-neuf millièmes d'arpent carré (35,959 arp<sup>2</sup>), ou douze hectares carrés et vingt-neuf-centièmes d'hectare carré (12,29 ha<sup>2</sup>).

b) le lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatre (184) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine, mais dont il faut distraire:

1. le lot un de la subdivision officielle du originaire numéro cent quatre-vingt-quatre (184-1) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine;

2. un emplacement situé à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ayant front au sud-est sur le chemin de l'Acadie, étant partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatre (ptie 184) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine, de figure irrégulière et borné au nord-est par partie du lot 184, au sud-est par le chemin de l'Acadie (sans désignation cadastrale), au sud-ouest par le lot 184-1 et partie du lot 184, au nord-ouest par partie du lot 184; mesurant dans sa ligne nord-est cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi); dans sa ligne sud-est cent vingt et un pieds (121 pi); dans sa ligne sud-ouest cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi); et dans sa ligne nord-ouest cent trente-deux pieds (132 pi); contenant en superficie vingt-trois mille sept cent trente-sept pieds carrés (23 737 pi<sup>2</sup>) mesures anglaises.

Avec constructions y érigées portant le numéro d'immeuble 590, chemin l'Acadie, Saint-Antoine-sur-Richelieu.

c) Une étendue de terre située au même lieu, ayant front sur le chemin de l'Acadie, étant partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-seize (ptie 196) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine, de figure irrégulière, mesurant deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze pieds et quatre dixièmes de pied (2 494,4 pi) dans sa ligne nord-est et y bornée au lot 195; des longueurs de trois cent trente-trois pieds et cinquante-neuf centièmes de pied (333,59 pi) et de trois cent vingt-sept pieds et vingt-six centièmes de pied (327,26 pi) le long d'une ligne brisée suivant un fossé formant la ligne nord-ouest et y bornée au lot 217; des longueurs de neuf cent trois pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (903,84 pi) et de mille six cent trente

pieds et soixante-seize centièmes de pied (1 630,76 pi) dans une ligne sud-ouest et y borné partie au lot 197 et partie au lot 197-1; une longueur de trois cent pieds et quarante-six centièmes de pied (300,46 pi) le long d'une ligne courbe dont le rayon égal 5 684,58 pi dans une ligne sud-est et y bornée au chemin de l'Acadie; une longueur de deux cent vingt-trois pieds et vingt-six centièmes de pied (223,26 pi) dans une ligne nord-est et y bornée au lot 196-1; une longueur de cent quarante-deux pieds et six dixièmes de pied (142,6 pi) dans une ligne sud-est et y bornée au lot 196-1; une longueur de cent soixante-dix-sept pieds et trois centièmes de pied (177,03 pi) (suivant le cadastre) et bornée au lot 196-1; formant en superficie de quarante arpents carrés et huit cent quatre-vingt-neuf millièmes d'arpent carré (40,889 arp<sup>2</sup>);

Avec toutes les constructions érigées.

Ainsi que ledit immeuble se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et tous droits inhérents, et notamment:

a) servitudes en faveur de The Shawinigan Water & Power Company suivant acte enregistré sous le no 51028 et en faveur de compagnie de téléphone Bell du Canada suivant acte enregistré sous le no 71239, ces servitudes affectant partie du lot 196 du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine;

b) servitudes en faveur de The Shawinigan Water & Power Company suivant acte enregistré sous le no 51030 et en faveur de compagnie de téléphone Bell du Canada suivant acte enregistré sous le no 71187, ces servitudes affectant partie des lots 183 et 184 dudit cadastre. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, en argent ou par chèque visé la somme de 26 378,80 \$.

Pour lesdits immeubles être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement, division de Verchères, Sainte-Julie, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sorel, le 17 août 1983

30792

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Richelieu  
 No 765-05-000012-83-8

**F**RANÇOISE SAVIGNAC HÉBERT, domiciliée et résidant au 125, rue Breault, Saint-Jean-de-Matha, district de Joliette, partie demanderesse, contre PAUL-ÉMILE LEBLANC, entrepreneur, domicilié et résidant au 5, rue Morasse, Sorel, district de Richelieu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richelieu, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, connu et désigné au cadastre de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-six de la subdivision du lot originaire numéro quatre-vingt (80-106); mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur; le tout mesures anglaises. Avec bâtisses y érigées, portant les numéros d'immeuble 422, 424, 426 et 428, rue Bonin, Saint-Joseph-de-Sorel, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes, actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 8 515,00 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, le JEUDI VINGTIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Sorel, le 17 août 1983

30793

**Rimouski***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Rimouski  
 No 100-18-000038-836

**C**AISSE POPULAIRE ST-RÉDEMPTEUR DE MATANE, 248, rue Thibault, Matane, partie demanderesse, contre ALBAN MURRAY, domicilié au 333, des Dominicaines, Matane, et COLETTE TALBOT, domiciliée à Matane, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Matane, mis en cause.

« Un terrain situé dans la ville de Matane, connu comme étant la subdivision trois de la subdivision vingt-huit du lot numéro quatre-vingt-quinze (95-28-3) du cadastre officiel révisé pour cette partie de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane comprise dans les limites de la ville de Matane, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 3 762,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap.71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Matane, 750, du Phare ouest, Matane, le VENDREDI SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Rimouski, le 16 août 1983

30741

**Roberval***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Roberval  
 No T6494-82  
 S. 155-18-000018-832

**L**A REINE, demanderesse, contre LIONEL GAUDREULT, 1630, de la Friche, Dolbeau, QC, G8L 3C3, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

« Un emplacement situé du côté sud-est de la route régionale no 169, mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur le long de ladite route sur une profondeur de quatre cents pieds (400 pi), mesures anglaises, connu et comme faisant partie du lot originaire numéro trente-huit (ptie lot 38) du Quatorzième Rang aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Parent et borné comme suit: en front, vers le nord-ouest, à la route régionale no 169, au sud-est et au nord-est au résidu dudit lot appartenant à monsieur Alphonse Fortin et dame Cécile Brassard ou représentants et enfin, vers le sud-ouest, à une partie

du lot numéro vingt-neuf, rang Treize, canton de Parent, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 486,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,08.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le TREIZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GÉRALD TAILLON

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Roberval, le 17 août 1983

30772

## Saint-François

*Fieri Facias de Bonis et de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
No 200-05-004137-829

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, dans la ville de Sainte-Foy, district de Québec, personnellement et à qualités de mandataire pour la Banque Royale du Canada, corporation bancaire régie par la Loi sur les banques, ayant son siège social à Montréal, partie demanderesse, contre VISONNIÈRE NORTH HATLEY INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à route rurale no 1, North-Hatley, district de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Stanstead, mis en cause.

« Partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-quatre non subdivisé (ptie 284 n.s.) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, plus longuement décrite comme suit, d'après un plan préparé par Jean-Marc Nadeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 14407 de ses minutes (dossier no 790567), savoir: partant au point d'intersection de la ligne de division entre les lots numéros deux cent quatre-vingt-quatre (284) et deux cent soixante-dix-huit (278) avec le côté nord-ouest du chemin public (route 143); de là, direction sud en suivant le côté nord-ouest dudit chemin public (route 143), une distance de neuf cent dix-sept pieds et deux dixièmes (917,2 pi); de là, à angle droit, direction ouest, une distance de quatre cent trente-six pieds et neuf dixièmes (436,9 pi) jusqu'au côté nord-est du lot numéro deux cent quatre-vingt-six

(286); de là, direction nord-ouest, en suivant successivement le côté nord-est des lots numéros deux cent quatre-vingt-six (286) et deux cent quatre-vingt-cinq (285), des distances successives de deux cent un pieds et un dixième (201,1 pi) et quatre cent soixante-sept pieds et cinq dixièmes (467,5 pi) jusqu'à la ligne de division entre les lots numéros deux cent quatre-vingt-cinq (285) et quatre cent soixante-douze (472); de là, direction nord en suivant le côté est du lot numéro quatre cent soixante-douze (472), une distance de quatre-vingt-huit pieds et neuf dixièmes (88,9 pi) jusqu'au côté nord du lot numéro quatre cent soixante-douze (472); de là, direction nord en suivant le côté est du lot numéro quatre cent soixante-douze (472), une distance de quatre-vingt-huit pieds et neuf dixièmes (88,9 pi) jusqu'au côté nord du lot numéro quatre cent soixante-douze (472); de là, direction est, en suivant le côté sud du lot numéro deux cent soixante-dix-huit (278), une distance de neuf cent quarante-neuf pieds et six dixièmes (949,6 pi) jusqu'au point de départ. Bornée comme suit: au nord par le lot numéro deux cent soixante-dix-huit (278); à l'est, par le chemin public (route 143); au sud, par une autre partie dudit lot numéro deux cent quatre-vingt-quatre (284); au sud-ouest, partie par partie du lot numéro deux cent quatre-six (286), et ensuite par le lot numéro deux cent quatre-vingt-cinq (285); à l'ouest par partie du lot numéro quatre cent soixante-douze (472), tous audit cadastre.

La présente vente inclut:

- a) un hache-viande de marque Weiler Company, modèle 1167, numéro de série 76315;
- b) 1685 cages à reproducteurs de marque Stelco et 3100 cages à visonneaux de marque Stelco. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 58 691,25 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead, QC, le MERCREDI CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 17 août 1983

30742

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Saint-François  
 No 470-02-000192-832

**M**UNICIPALITÉ DE ROCK-FOREST, 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, demanderesse, contre CLAUDE LAVALLÉE, autrefois domicilié au 4569, rue Saint-Laurent, Montréal, district de Montréal, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur, et VILLE DE ROCK-FOREST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, demanderesse en reprise d'instance.

« Ces immeubles situés dans la ville de Rock-Forest, connus et désignés comme étant:

a) La subdivision numéro vingt-neuf du lot originaire numéro trois cent vingt (320-29) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford;

b) Cette partie de terrain de la subdivision numéro vingt-huit du lot originaire numéro trois cent vingt (320-28 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford. De figure irrégulière, borné vers le nord par le lot 320-22 rue, vers l'est par le résidu dudit lot 320-28 appartenant à A. Morissette, vers le sud par le lot 320 partie, vers l'ouest par le lot 320-29; mesurant 37,5 pieds dans ses lignes nord et sud, 100,0 pieds dans ses lignes est et ouest.

Le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 800,00 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif  
 Cour provinciale  
 Sherbrooke, le 18 août 1983 30774

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Saint-François  
 No 470-02-000180-837

**M**UNICIPALITÉ DE ROCK-FOREST, 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, demanderesse, contre DENIS BOLDUC INC., autrefois ayant un bureau au 39, Penworth CRS-SE à Calgary,

Alberta, et maintenant de lieux inconnus, défenderesse, et VILLE DE ROCK-FOREST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, demanderesse en reprise d'instance.

« Certains immeubles situés dans la ville de Rock-Forest, connus et désignés comme étant: la subdivision numéro deux cent quatre du lot originaire numéro cent soixante-neuf (169-204) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford. Un certain terrain de figure rectangulaire connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro deux cent vingt-quatre du lot originaire numéro deux cent vingt-deux (222-224 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford; mesurant cinquante pieds et deux dixièmes (50,2 pi) dans ses lignes nord et sud et cent pieds dans ses lignes est et ouest (100 pi); borné vers le nord par partie du lot 222-209 et partie du lot 222-210; vers l'est par le lot 222-223, vers le sud par partie du lot 222-189 (rue Plamondon) et vers l'ouest par le lot 222-224-1 tous dudit cadastre du canton d'Orford, le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 892,50 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif  
 Cour provinciale  
 Sherbrooke, le 18 août 1983 30773

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Saint-François  
 No 450-04-000886-826

**S**OCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE RICHMOND-JOHNSON, corporation légalement constituée, ayant son siège social et bureau à Richmond, district de Saint-François, partie demanderesse, contre JACQUES LEBLANC, domicilié et résidant au 345, rue Principale, Ham-Nord, et JEAN-MARC NOLETTE, domicilié et résidant sur la rue Tardif à Kingsey-Falls, district de Drummond, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Wolfe, mis en cause.

« 1. Un morceau de terrain situé dans la municipalité du canton de Ham-Nord, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur dans ses côtés nord-ouest et sud-est et cent

cinquante pieds (150 pi) de profondeur dans ses côtés sud-ouest et nord-est, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante-quatre A (ptie 44A) du rang A sud-ouest, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Ham, division d'enregistrement de Wolfe, ledit morceau de terrain étant compris dans les bornes suivantes: en front au sud-est, à la 1<sup>e</sup> Avenue du village de Ham-Nord, d'un côté au sud-ouest à une autre partie dudit lot numéro 44A des susdits rang et cadastre appartenant à M. Denis Darveau, en arrière au nord-ouest à une autre partie dudit lot numéro 44A des susdits rang et cadastre appartenant à M. Arthur Dubois ou représentants et de l'autre côté, au nord-est, partie au morceau de terrain ci-après décrit et partie au terrain appartenant à M. Arthur Dubois ou représentants.

2. Un autre morceau de terrain situé dans la municipalité du canton de Ham-Nord, mesurant soixante-dix pieds (70 pi) de largeur dans ses côtés nord-ouest et sud-est et cent vingt-cinq pieds (125 pi) de profondeur dans ses côtés sud-ouest et nord-est, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Ham comme faisant partie du lot numéro 44A, du rang A sud-ouest, du susdit cadastre, division d'enregistrement de Wolfe, ledit morceau de terrain étant compris dans les bornes suivantes: en front au sud-est à la 1<sup>e</sup> Avenue du village de Ham-Nord, d'un côté au sud-ouest au morceau de terrain ci-dessus décrit au numéro 1 de la désignation des présentes, au nord-ouest à une autre partie dudit lot numéro 44A des susdits rang et cadastre appartenant à M. Arthur Dubois ou représentants et enfin, au nord-est, encore à une autre partie dudit lot numéro 44A des susdits rang et cadastre appartenant à M. Émilien Nolet; la ligne nord-est dudit morceau de terrain est située à neuf pieds (9 pi) du mur sud-ouest du garage appartenant à M. Émilien Nolet, ci-dessus nommé.

Le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et avec les servitudes existantes sur ledit immeuble. Toutes les mesures ci-dessus sont anglaises, avec plus ou moins. Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 11 437,50 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Wolfe, Ham-Sud, QC, le MARDI QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 17 août 1983

30775

## Saint-Hyacinthe

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Saint-Hyacinthe

Nos 750-02-001006-82

750-18-000038-838

**B**ANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, ayant un bureau au 1155, Dorchester ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre PIERRE A. et LISE VERAGON, tous deux domiciliés au 371, Maricourt, Saint-Hilaire, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse.

« La resubdivision vingt et un de la subdivision neuf du lot originaire quatre-vingt-seize (96-9-21) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Hilaire, division d'enregistrement de Rouville, avec la maison et toutes constructions y érigées, incluant les biens mobiliers suivants, savoir: les tapis mur à mur, les portes à carreaux, les matériaux se trouvant sur les lieux, les plans et devis de la maison, le poêle « Jenn-Air », le four encastré et tous les autres biens mobiliers ayant été décrits dans le formulaire d'inscription de la propriété chez le courtier Trust Royal pour sa vente. »

La mise à prix est fixée à la somme de 33 910,75 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, Marieville, numéro 1601, rue Edmond-Guillet, le MARDI QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ME MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Hyacinthe, le 18 août 1983

30776

## Saint-Maurice

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Maurice

No 410-05-000048-835

No 410-18-000030-836

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, avec siège social au 500, place d'Armes, Montréal, demanderesse, contre **PUITS DE LA MAURICIE INC.**, et **CLAUDE PRONOVOST**, 690, chemin des Rivard, Saint-Tite, défendeurs.

1. « Un terrain situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Tite, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatre cent soixante-dix (ptie 470) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite, mesurant, mesures anglaises, plus ou moins, cent pieds (100 pi) de largeur sur une profondeur de cent vingt pieds (120 pi) et borné comme suit: en front, vers le nord-est, par le surplus dudit lot no 470 propriété de Claude Pronovost, en profondeur, vers le sud-ouest, par le surplus dudit lot no 470 appartenant à Amédée Paquin, d'un côté, vers le nord-ouest, par une partie du lot no 469 appartenant à Régnald Périgny et de l'autre côté, vers le sud-est, par le surplus dudit lot no 470 appartenant à Bernard Turcotte, avec une bâtisse servant de garage y construit, circonstances et dépendances. Bénéficiaire le susdit immeuble à un droit de passage s'exerçant sur le surplus dudit lot no 470 propriété de Claude Pronovost permettant de communiquer du chemin public à l'immeuble présentement décrit, le tout tel que plus amplement décrit dans l'acte de vente par Claude Pronovost en faveur de Puits de la Mauricie Inc., suivant acte enregistré sous le numéro 77011. »

La mise à prix est fixée à 1 271,03 \$ ce qui représente l'évaluation municipale 2 690,00 \$ X 25 % X par le facteur 1,89, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Shawinigan, palais de justice de Shawinigan, 212, 6<sup>e</sup> Rue, Shawinigan, local ss.02, le ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures TRENTE.

2. « Un terrain ou emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Tite, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatre cent soixante-dix (ptie 470) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite, mesurant, mesures anglaises, plus ou moins, cent pieds (100 pi) de largeur sur cent vingt pieds (120 pi) de profondeur, borné en front, vers le nord-est, au chemin public, en profondeur, vers le sud-ouest, par le surplus dudit lot no 470 appartenant à Les Puits de la

Mauricie Inc., joignant du côté nord-ouest partie du lot no 469 appartenant à Reynald Périgny et de l'autre côté, vers le sud-est, le surplus dudit lot no 470 qui semble appartenir à Bernard Turcotte; avec maison dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 5 528,25 \$, ce qui représente l'évaluation municipale 11 700,00 \$ X 25 % X par le facteur 1,89 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au montant de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Shawinigan, palais de justice, 212, 6<sup>e</sup> Rue, Shawinigan, le ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
SIMON LALIBERTÉ

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Shawinigan, le 16 août 1983

30794

## Terrebonne

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-001897-820

**BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**, corporation légalement, constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, au 800, carré Victoria, bureau 4600, district de Montréal, partie demanderesse, contre **MAURICE LACASSE**, commerçant, domicilié au 1185, montée Sainte-Thérèse à Bellefeuille, district de Terrebonne, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Le Plateau du Nord Enr., sur la route 117, Saint-Faustin, district de Terrebonne, et dame **ANNETTE DESJARDINS**, épouse dudit Maurice Lacasse, commune en biens, des mêmes lieux, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans la municipalité de Saint-Faustin, connu sous le numéro vingt et un (ptie no 21), rang Sept (VII), canton de Wolfe, cadastre officiel dudit canton, division d'enregistrement de Terrebonne; à distraire de ladite terre:

1. La partie dudit lot expropriée par le ministère de la Voirie pour la construction d'une partie de la route no 11, aux termes d'un acte de vente par Edwin Toronto Garneys à sa Majesté le Roi, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division de Terrebonne sous le no 118410; cetteditte partie mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur, sur une profondeur de mille

trente-sept pieds (1 037 pi), formant une superficie de quatre-vingt-deux mille neuf cent soixante pieds carrés (82 960 pi<sup>2</sup>). Ce terrain est borné comme suit: vers le nord et le sud par le résidu du lot no 21, rang VII; vers l'ouest par le lot no P.22A; vers l'est par le lot no P.20.;

2. La partie dudit lot expropriée par Sa Majesté La Reine pour l'élargissement de la route 117, autrefois la route 11, tel qu'il appert d'un avis d'expropriation enregistré sous le no 387630, suivi de la quittance donnée à Sa Majesté par John Craig enregistrée sous le no 414587, telle partie formant une superficie totale de cent soixante-quatorze mille trois cent vingt pieds carrés (174 320 pi<sup>2</sup>). Bornée comme suit: vers le sud par une autre partie du lot originaire vingt et un (route numéro 11); vers l'ouest par une partie du lot originaire vingt-deux A, étant la propriété de dame Éva May Ashby Webster; vers le nord par une autre partie du lot originaire vingt et un restant la propriété de John Craig et vers l'est par une partie du lot originaire vingt, étant la propriété de Louis Gonsague Dusablon;

3. Une partie de ladite terre numéro vingt et un (ptie 21), rang Sept (VII), canton de Wolfe, au cadastre, réservée par Martin Mourand, et décrite comme suit: une partie dudit lot no 21, rang VII, canton de Wolfe, cadastre dudit canton, de forme triangulaire située du côté sud de la route no 117, mesurant en front, sur la route no 117, trois cent neuf pieds et soixante-dix sept centièmes de pied (309,77 pi) et cinq cent soixante-cinq pieds et quarante-huit centièmes de pied (565,48 pi), soit huit cent soixante-quinze pieds et vingt-cinq centièmes de pied (875,25 pi), sept cent soixante-quinze pieds (775 pi) dans la ligne sud-ouest et quatre cent cinq pieds et huit dixièmes de pied (405,8 pi) dans sa ligne sud-est, formant une superficie de cent cinquante-sept mille six cent cinquante pieds carrés (157 650 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins; bornée, ladite partie réservée, en front, vers le nord, par la route no 117, d'un côté, vers le sud-est, par le lot no 20, rang VII, et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le no 21, rang VI, canton de Wolfe, cadastre de ce canton;

Avec toutes bâtisses y érigées et notamment une bâtisse en bois et briques, ayant servi de restaurant et une maison à deux étages acquise de Normand Dubois ainsi qu'une roulotte;

Les équipements et outillage suivants, qu'il déclare être « immeuble par destination », savoir:

1. un réfrigérateur Whirlpool 31 po x 26 po (1);
2. congélateur à crème glacée 54 po x 25 po (4 portes) (1);
3. congélateur Kelvinator 56 po x 26 po (1 porte) (1);
4. congélateur Colspot 63 po x 28 po (1);
5. table à lavage avec évier en acier inoxydable 8 pi x 26 po (1);

6. Système de feu CO<sup>2</sup> (hotte installée) (1);
7. tables avec dessus en arborite (10);
8. chaises, chrome et vinyl (40);
9. four à micro-ondes commercial Litton, no de série 2638 (1);
10. ensemble de vaisselle et d'ustensiles pour environ 50 personnes;

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machineries, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise le tout immeuble par nature ou destination. »

La mise à prix est fixée à 56 825,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 17 août 1983

30795

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Terrebonne  
No 700-05-000520-837

**B**ANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, 800, carré Victoria, Montréal, et TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, partie demanderesse, contre DAME FRANCINE OUELLET, domiciliée au 4356, rue Charleroi, Montréal, et H. & M. DIAMOND ASSOCIÉS INC., ès qualités de syndic à la faillite de Francine Ouellet, 345, Victoria, bureau 400, Westmount, partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, connu et désigné comme étant les lots numéros deux cent vingt-huit et deux cent vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-six (136-228 et 229) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 113, 20<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, province de Québec. Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction et comprenant les machinerie, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation

de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination ».

La mise à prix est fixée à 6 922,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 15 août 1983 30743

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-018325-827

**LA CAISSE POPULAIRE PAPINEAU**, société coopérative régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau au 7695, avenue Papineau, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre PIERRE RIVARD, résidant et domicilié au 288, 2<sup>e</sup> Avenue, Deux-Montagnes, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Cet emplacement ayant front sur la Deuxième Avenue, municipalité de la cité de Deux-Montagnes, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-deux (52-25) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes. Avec bâtisses y érigées et plus spécialement celle portant le numéro d'immeuble 288, Deuxième Avenue. Sujet ledit immeuble à une servitude d'utilité publique existant en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada créée aux termes de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Deux-Montagnes sous le numéro 173764. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes ses circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 15 070,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache,

place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 15 août 1983 30744

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Terrebonne  
No 700-05-000043-830

**LA CAISSE POPULAIRE ST-ARSÈNE DE MONTRÉAL**, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1080, Bélanger est, Montréal, district de Montréal, H2S 1H2, partie demanderesse, contre 99204 CANADA LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5005, boulevard Dagenais, Fabreville, Laval, district de Montréal, H7R 1L9, et CLÉMENT GOSSELIN, résidant et domicilié au 330, rue Élizabeth, Deux-Montagnes, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un emplacement sis à Deux-Montagnes, de forme rectangulaire connu aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, comme étant:

a) La subdivision no deux cent soixante-quinze de la subdivision officielle du lot originaire no quatre-vingt-un (81-275) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache.

b) La subdivision no deux cent soixante-seize de la subdivision officielle du lot originaire no quatre-vingt-un (81-276) dudit cadastre.

c) Du lot no un de la resubdivision du lot deux cent soixante-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire no quatre-vingt-un (81-277-1) audit cadastre.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 466, 14<sup>e</sup> Avenue, cité de Deux-Montagnes. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 25 785,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 12 août 1983 30745

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-007433-806

**L**A COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal pour la province de Québec au 600, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse-défenderesse reconventionnelle, contre LORANT KRUSNITZKY, domicilié et résidant au 76, 37<sup>e</sup> Avenue, Saint-Eustache, district de Terrebonne, partie défenderesse, demandeur reconventionnel; et LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, demanderesse-défenderesse conventionnelle en reprise d'instance, contre ANTOINE BOURASSA, syndic, ès qualités à la faillite de Lorant Krusnitzky de la cité de Saint-Jean, district d'Iberville, QC, défendeur-demandeur reconventionnel en reprise d'instance.

« Un emplacement situé sur la 37<sup>e</sup> Avenue, connu et désigné comme étant les lots numéros neuf et dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-sept (no 27-9 et 10) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache. Avec une maison y érigée portant le numéro d'immeuble 76, 37<sup>e</sup> Avenue, Grande-Côte, Saint-Eustache. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 9 144,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache,

place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 15 août 1983 30746

## Vente pour taxes, avis de publication

### Ville de Deux-Montagnes

Avis est, par les présentes, donné que, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public contenant la liste des immeubles à être vendus à l'enchère le 13 septembre 1983, pour le non-paiement des taxes dues à la ville de Deux-Montagnes, a été publié en français au journal « l'Éveil de St-Eustache », éditions du 16 et du 23 août 1983.

Deux-Montagnes, le 26 août 1983

30800

*Le greffier,*  
ME LUCIE MONGEAU

### Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Bernard Larocque, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, que conformément à l'article 730 du Code municipal, j'ai publié deux fois dans l'hebdo « Le Canada français » les 3 et 10 août 1983, avec un complément additionnel le 17 août 1983, la liste et l'avis public relatifs aux immeubles qui seront vendus pour défaut de paiement de taxes, le 20 octobre 1983.

Iberville, le 18 août 1983

30796

*Le secrétaire trésorier,*  
BERNARD LAROCQUE

### Ville de Saint-Jean-Chrysostome

Avis est donné, par le soussigné Cajétan Alain, gérant-greffier de la ville de Saint-Jean-Chrysostome, comté de Beauce-Nord, que l'avis et la liste des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires sur le territoire de la ville de Saint-

Jean-Chrysostome ont été publiés deux (2) fois au journal « Le Soleil », les mercredi et jeudi 24 et 25 août 1983, conformément à l'article 514.2 de la Loi sur les cités et villes.

Saint-Jean-Chrysostome, le 26 août 1983

30797

*Le greffier,*  
CAJÉTAN ALAIN

## Errata

### Ville de Gagnon

Dans l'avis de lettres patentes publié à la *Gazette officielle du Québec*, partie I, du 6 août 1983, 115<sup>e</sup> année, numéro 31, page 3597, il faudrait rajouter l'avis suivant:

Avis est donné conformément à l'article 3 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) que la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes ci-dessous est celle de leur publication à la *Gazette officielle*.

*Le sous-ministre des Affaires municipales,*  
PATRICK KENNIFF

30748

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans la proclamation publiée à la page 3598 de l'édition numéro 31 du 6 août 1983. À la quatrième ligne du cinquième paragraphe, nous aurions dû lire: «**dudit règlement adopté par le Conseil municipal etc.**» au lieu de «**dudit règlement par le Conseil municipal etc.**»

30747

## Hull

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Hull

No 550-05-001264-822

**D**A<sup>M</sup>E DENISE SICARD, cuisinière, domiciliée et résidant au 11, rue Saint-Florent, Hull, province de Québec, partie demanderesse, contre DAME JULIETTE LA-FLEUR, ès qualités de tutrice à l'enfant mineur, Michel Durand, domiciliée et résidant au 110-71, boulevard Fournier, Hull, province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot un de la subdivision officielle du lot cent un, quartier Trois, (101-1.Q. 3), aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Hull, division d'enregistrement de Hull. Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ou pouvant affecter ledit immeuble.

Lesdits biens immobiliers étant la propriété de Yvon Durand et/ou succession Yvon Durand et/ou Juliette Lafleur, ès qualités de tutrice à l'enfant mineur Michel Durand, domicilié et résidant au 110-71, boulevard Fournier, district de Hull, province de Québec. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de mille huit cent quatre-vingt-dix-huit dollars (1 898,00 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice, 17, rue Laurier, bureau 1.250, Hull, QC, le SIXIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
LISE LEBLANC

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 3 août 1983

30722

## INDEX

**ACCÈS AUX DOCUMENTS DES  
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA  
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS — LOI SUR L'**

MONT-LAURIER, VILLE (*Délégation*) 4018

**AVIS DIVERS**

COMMISSION SCOLAIRE ABITIBI (*Rachat d'obligations*) 4018  
 CONGRÉGATION DE L'ÉGLISE UNIE DE  
 TEMPLETON-OUEST (*L.P.*) 4018  
 CONGREGATION OF WEST TEMPLETON UNITED  
 CHURCH (*L.P.*) 4018  
 DESSERTÉ NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION DE  
 L'ÎLE D'ANTICOSTI (*Érection*) 4018  
 GASPÉ, VILLE (*Rachat d'obligations*) 4018  
 MONT-JOLI, VILLE (*Rachat d'obligations*) 4019  
 PAROISSE DE SAINT-NARCISSE (*Changement de limites*) 4019  
 PAROISSE SAINT-DONAT (*Changement de limites*) 4019  
 PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE (*Changement de  
 limites*) 4019  
 SUCCESSION ROSAIRE DROLET (*Bénéfice d'inventaire*) 4019

**CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT —  
LOI SUR LES**

CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DES HÔTELS  
 DE MONTRÉAL (LA) (*Dissolution éventuelle*) 4020  
 CAISSE POPULAIRE DE PARENT (LA) (*Dissolution*) 4020  
 CAISSE POPULAIRE DE ST-ADOLPHE DE DUDSWELL  
 (LA) (*Modification de territoire*) 4020  
 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MATAGAMI  
 (*Formation*) 4020

**CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES  
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —  
LOI SUR LE**
**ACCORDÉS**

BERNIER, MARIE NOËLLE GEMMA 4020  
 BRAMLY, BRIAN REUBEN 4020  
 BRAMLY, JACK 4021  
 CHARTRAND, MARIE EXILDA LÉONIE 4021  
 CHÉNARD, JOSEPH MAURICE GUILDO GUY 4021  
 DI RIENZO, FORTUNATA TINA 4021  
 DUPONT-COSETTE, JOSEPH FERNAND PIERRE 4021  
 FOX, JOSEPH 4021  
 HONG CHAN, JOSEPHINE LAI 4021  
 LEE, IRENE 4021  
 LEMELIN, JOSEPH ROLAND DANY 4022  
 LOLITA ALMÉRIA JEANNE 4022  
 MUSKATEL, JOSEF 4022  
 ST-MARTIN, JOSEPH LUC ALAIN 4022  
 WONG, AILEEN FONG KIU 4022

**DEMANDES**

ARSLANIAN, VATCHÉ 4022  
 BAYARD, ROBERT 4022  
 BEAUCAGE, JOSEPH ROBERT CLAUDE 4022  
 CHENG, I-BING 4023

CYR, YVETTE 4023  
 DAVIDSON, DONALD 4023  
 DESCOSTES, JOSEPH SIMON GUILLAUME ALPHÉE 4023  
 DOLBEAU ROUSSEAU, JOSEPH HORMIDAS 4023  
 DUBÉ, JOSEPH ANDRÉ PIERRE JOSÉE FRÉDÉRIC 4023  
 GILBERT, MARIE CLARA 4023  
 GOSSÉLIN, RICHARD 4023  
 GRÉGOIRE 4024  
 GUYOMAR, ANNE-MARIE 4024  
 LAFRENIÈRE MANTHA, MARIE-JEANNE 4024  
 LAPERRIÈRE, ISABELLE 4024  
 LAPERRIÈRE, PAULE 4024  
 LEBRUN, CAROLE 4024  
 MERCIER, CHRISTIAN 4022  
 MERCIER, JEAN 4022  
 MERCIER, LINDA 4022  
 NOUNOU, AKRAM ISKANDAR 4024  
 PAYEUR, MARIE BRIGITTE 4024  
 POULIN, PAUL-EUGÈNE 4024  
 ROSSER, CHRISTOPHER GLYN 4025  
 ROSSER, LESLIE EDWARD 4025  
 ROY, MARIE HÉLÈNE PATRICIA 4025  
 SALMANOVITCH, HARVEY MICHAEL 4025  
 SOUCISSE, ALAIN 4025  
 ZIGBY, JAMIL KASSEM 4025

**CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)**

MICHEE EMMANUEL c. EVELYN OLIVER (*Ordonnance*) 4025  
 OMNIUM CANADIEN D'IMPORTATION FRANÇAISE  
 INC. c. CASUAL CORNER LTD. (*Ordonnance*) 4026  
 PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
 QUÉBEC (LE) c. DONALD MAC DONALD  
 (*Assignment*) 4026  
 PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
 QUÉBEC (LE) c. FRANCIS MOLYNEAUX (*Assignment*) 4026  
 PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
 QUÉBEC (LE) c. JEAN OUMET (*Assignment*) 4026  
 PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
 QUÉBEC (LE) c. JONATHAN WEISS (*Assignment*) 4027  
 PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
 QUÉBEC (LE) c. MARILYN NEMEROFF (*Assignment*) 4027  
 PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
 QUÉBEC (LE) c. MINH TAM TRAN (*Assignment*) 4027  
 PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
 QUÉBEC (LE) c. THÉODORE COMINOS (*Assignment*) 4027  
 PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
 QUÉBEC (LE) c. WENDY STEWART (*Assignment*) 4027

**COMPAGNIES — LOI SUR LES**

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS  
 (Article 87) 3993  
 CORRECTION DES LETTRES PATENTES (Article 12) 3994

**DEMANDES DE DISSOLUTION**

AGENCE DO VOYAGES AGRICOTOURS INC. 4028  
 ARCHAMBAULT ET FILS INC. 4028  
 ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE GRANBY  
 INC. (L') 4028  
 BENTON'S (PLACE VILLE MARIE) INC. 4028  
 CHAUFFAGE BLAINVILLE INC. 4028

CONFECTION CLASSIQUE INC. (LA)	4028	<b>FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES</b>	
CONSTRUCTION LESTAL LTÉE	4028	<b>— LOI RÉGISSANT LE</b>	
CONSTRUCTIONS LÉON ROBERT INC. (LES)	4028		
CYCLONE HOLDINGS INC.	4029	AUTORISATION D'UN NOUVEAU PARTI POLITIQUE	
ENTREPRISES BRISSETTE & ROY INC. (LES)	4029	( <i>article 53 de la loi</i> )	4032
GARAGE R. & L. GAGNÉ INC.	4029		
GESTION BRUNO KIROUAC INC.	4029	<b>INSPECTEUR GÉNÉRAL DES</b>	
GESTIONS CYCLONE INC.	4029	<b>INSTITUTIONS FINANCIÈRES</b>	
GROUPE RALLYE TIERS-MONDE GRANBY INC. (LE)	4029		
IMMEUBLE P.A. LAMBERT INC.	4029	ASSURANCES — LOI SUR LES	
INTÉRÊTS M.B.C. INC. (LES)	4029		
LESTAL CONSTRUCTION LTD.	4028	GERLING GLOBALE COMPAGNIE D'ASSURANCES	
MARCHÉ D'ASTOUS LTÉE	4029	GÉNÉRALES (LA) ( <i>Modification de permis</i> )	4032
PAQUETTE (JEAN-PAUL) INC.	4030	L'UNION QUÉBÉCOISE, MUTUELLE D'ASSURANCE	
PLACEMENTS SITAF LTÉE (LES)	4030	CONTRE L'INCENDIE ( <i>Changement de siège social</i> )	4032
RACINE TRANSPORT LTÉE	4030		
SALLES DE BAIN AUTHENTIQUE INC.	4030	<b>LIQUIDATION DES COMPAGNIES —</b>	
SERVICES D'ENTRETIEN DU GRAND-PORTAGE INC.	4030	<b>LOI SUR LA</b>	
(LES)	4030		
SITAF INVESTMENTS LTD.	4030	BELLEY (C.) CONSTRUCTION INC. ( <i>Dissolution</i> )	4032
SLON LIMITÉE	4030	COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER THURSO (LA)	
TEVEL INVESTMENTS LTD.	4030	( <i>Dissolution</i> )	4033
		PLACEMENTS NELSON LTÉE (LES) ( <i>Dissolution</i> )	4033
		PLOMBERIE CENTRALE PELCHAT INC. ( <i>Dissolution</i> )	4033
<b>COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES</b>			
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	3994	<b>MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES</b>	
		<b>AFFAIRES MUNICIPALES</b>	
<b>COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES</b>		<b>DIVERS</b>	
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	3995	GAGNON, VILLE ( <i>Amendement</i> ) ( <i>Erratum</i> )	4067
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	4004	LA DORÉ, PAROISSE ( <i>Changement de nom</i> )	4033
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	4008		
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	4008	<b>PROCLAMATIONS</b>	
		Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville	
<b>COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES</b>		de Jonquière sur le territoire de la municipalité de la	
LETTRES PATENTES	4012	paroisse de Larouche	4033
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	4016	Extension de la juridiction de la Cour municipale de	
		Sainte-Marthe-sur-le-Lac sur le territoire de la municipalité	
<b>COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES</b>		de Pointe-Calumet ( <i>Erratum</i> )	4067
AVIS DIVERS		<b>PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS</b>	
SOCIÉTÉ MINIÈRE LOUDEM INC. (LA) ( <i>L.R.P.</i> ) ( <i>L.P.S.</i> )	4030	<b>CONCERNANT LES</b>	
		SAINT-TÉLESPHORE, PAROISSE	4034
<b>CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA</b>		<b>SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS</b>	
AVIS DE QUALITÉ		<b>— LOI SUR LES</b>	
IMBEAULT, ÉMILIA (NÉE ROY)	4031	CITIBANK CANADA MORTGAGE CORPORATION	
PELLETIER, CLAUDE	4031	( <i>Permis</i> )	4034
PELLETIER, JEAN-GUY	4031	SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUE CITIBANQUE CANADA	
SHELDEN, ARCHIE	4031	( <i>Permis</i> )	4034
<b>DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES</b>		<b>SOUSSIONS — DEMANDES DE</b>	
<b>ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES</b>		ANCIENNE-LORETTE, VILLE	4034
FORMATION		DISRAËLI, VILLE	4035
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BRUNEAU 83/84 (LA)	4017	LACHUTE, VILLE	4036
		ROCK-Forest, VILLE	4037
		<b>SYNDICATS PROFESSIONNELS —</b>	
		<b>LOI SUR LES</b>	
		SYNDICAT DES PRODUCTEURS OVINS DES RÉGIONS	
		DE LA MAURICIE ET DU CENTRE DU QUÉBEC	
		(UPA) ( <i>Formation</i> )	4038

**VENTE PAR LICITATION**

LAROUCHE c. KRUKOWSKI 4038

**VENTES PAR SHÉRIF****ABITIBI**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE  
c. ROSS *ET AL.* 4039

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE LA SARRE  
(LA) c. HÔTEL PLAZA INC. *ET AL.* 4039

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE LA SARRE  
(LA) c. HÔTEL PLAZA INC. *ET AL.* 4039

CAISSE POPULAIRE DE PLESSISVILLE c. BLAIS &  
BRASSARD ÉLECTRIQUE INC. 4040

**BEDFORD**

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT  
DE MONTRÉAL (LA) c. COURTEMANCHE *ET AL.* 4040

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ROUVILLE  
c. LES CONSTRUCTIONS PIERRE COUTURE INC. *ET*  
*AL.* 4041

**DRUMMOND**

CAISSE POPULAIRE SAINTE-THÉRÈSE DE  
DRUMMOND c. MERCIER *ET AL.* 4041

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c.  
FONTAINE 4042

**GASPÉ**

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. B & F  
GUITÉ *ET AL.* 4042

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. Mc  
KOY 4043

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BROUSSEAU  
*ET AL.* 4043

CAP-CHAT, VILLE c. DUGAS 4044

CAP-CHAT, VILLE c. MUNICIPAL ACCEPTANCE  
CORPORATION LTÉE 4044

SOLIDARITÉ (LA) c. DESCHÊNES *ET AL.* 4045

**HULL**

BENEFICIAL FINANCE COMPANY OF CANADA c.  
MORIN 4045

CAISSE POPULAIRE ST-RAYMOND DE HULL c.  
HAMON *ET AL.* 4045

GATINEAU, VILLE c. PEREIRA *ET AL.* 4046

SICARD c. LAFLEUR (*Erratum*) 4067

**JOLIETTE**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. TRANSPORT L.  
LAFORÉST INC. *ET AL.* 4046

CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LANAUDIÈRE (LA) c.  
BÉDARD 4047

CAISSE POPULAIRE ST-RÉMI DE MONTRÉAL-NORD  
(LA) c. LACOSTE *ET AL.* 4048

THÉORÉ (ROLLAND) INC. c. DE CAREFUL 4048

**MONTMAGNY**

ARMO LTÉE c. PICARD 4049

CAISSE POPULAIRE D'OUTREMONT c. SAVOIE 4050

**MONTRÉAL**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE  
c. LANGLAIS 4050

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE  
c. SILBERSTEIN 4051

BANQUE DE MONTRÉAL c. SAVAS 4051

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT  
DE MONTRÉAL (LA) c. BEAUDRY *ET AL.* 4052

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT  
DE MONTRÉAL (LA) c. FARINACCI *ET AL.* 4053

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. SCHULTEISS 4054

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. VANIER  
LEASEHOLD LTD. *ET AL.* 4054

CAISSE POPULAIRE DE BELOEIL (LA) c. HÉBERT *ET*  
*AL.* 4055

CAISSE POPULAIRE STE-JEANNE D'ARC DE  
MONTRÉAL c. COURTEMANCHE 4055

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS -  
THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE  
COMPANY c. CABARET KADADAYI *ET AL.* 4055

FORTIN *ET AL.* c. BABEUX 4056

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. CACCIATORE *ET*  
*AL.* 4056

WHITE c. STAMMER 4057

**RICHELIEU**

BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. DUBOUCHET 4057

SAVIGNAC HÉBERT c. LEBLANC 4059

**RIMOUSKI**

CAISSE POPULAIRE ST-RÉDEMPTEUR DE MATANE c.  
MURRAY *ET AL.* 4059

**ROBERVAL**

REINE (LA) c. GAUDREULT 4059

**SAINT-FRANÇOIS**

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c.  
VISONNIÈRE NORTH HATLEY INC. 4060

ROCK-Forest, MUNICIPALITÉ c. DENIS BOLDOC  
INC. *ET AL.* 4061

ROCK-Forest, MUNICIPALITÉ c. LAVALLÉE *ET AL.* 4061

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE  
RICHMOND-JOHNSON c. LEBLANC *ET AL.* 4061

**SAINT-HYACINTHE**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE  
c. VERAGON *ET AL.* 4062

**SAINT-AURICE**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PUIITS DE LA  
MAURICIE INC. *ET AL.* 4063

**TERREBONNE**

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c.  
LACASSE *ET AL.* 4063

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c.  
OUELLET *ET AL.* 4064

CAISSE POPULAIRE PAPINEAU (LA) c. RIVARD 4065

CAISSE POPULAIRE ST-ARSÈNE DE MONTRÉAL (LA)  
c. 99204 CANADA LTÉE *ET AL.* 4065

COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT (LA)  
c. KRUSNITZKY *ET AL.* 4066

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION**

DEUX-MONTAGNES, VILLE 4066

HAUT-RICHELIEU, MRC 4066

SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME, VILLE 4066